

75669

126 EX/INF.8
Paris, le 4 mai 1987
Original anglais/français

75669

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Cent vingt-sixième session

Point 5.1.2 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif adoptées sur la base des recommandations de son Comité temporaire

EVALUATION D'IMPACT (EVALUATION DE CATEGORIE III)
DES CONFERENCES REGIONALES DES MINISTRES CHARGES
DE LA POLITIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
(CAST ET MINESPOL)
(SOUS-PROGRAMME IX.2.1)

7

RESUME

Après avoir approuvé à sa 120e session (doc. 120 EX/9) le système d'évaluation des activités de l'Organisation, comprenant notamment une évaluation de catégorie III ou évaluation d'impact, le Conseil exécutif a recommandé à sa 124e session (Déc. 5.1.2, par. 20) que les résultats de ces évaluations lui soient communiqués dès que possible après leur achèvement.

En ce qui concerne l'évaluation d'impact des conférences régionales des ministres chargés de la politique de la science et de la technologie (MINESPOL) et des ministres chargés de l'application de la science et de la technologie au développement (CAST) (sous-programme IX.2.1), le Directeur général a estimé, en raison de l'intérêt de cette étude, qu'il devait communiquer au Conseil exécutif, à titre d'information, le rapport final du comité d'experts (cat. VI) réuni pour examiner le bilan de ces conférences, le rapport de l'évaluateur désigné pour réaliser cette évaluation, ainsi qu'une étude de cas élaborée par un groupe de travail établi par les commissions nationales pour l'Unesco de quatre Etats membres, accompagnés de ses commentaires.



RECEIVED
1988
MAY 11

COMMENTAIRES DU DIRECTEUR GENERAL

1. Le Programme et budget de l'Unesco approuvés pour 1986-1987 prévoyait la réalisation de huit évaluations de catégorie III (évaluations d'impact), dont l'une se référait à "l'impact des conférences régionales des ministres chargés de la politique de la science et de la technologie" (sous-programme IX.2.1). Le plan de travail correspondant à la mise en oeuvre de cette évaluation d'impact était le suivant : "Evaluation par une réunion d'experts (catégorie VI) du bilan des conférences régionales des ministres chargés de la politique de la science et de la technologie (CAST et MINESPOL) à l'intention de la Conférence générale à sa vingt-quatrième session, et examen de la périodicité de ces conférences" (doc. 23 C/5 approuvé, par. 09205 (e))".

2. La mise en oeuvre de cette évaluation d'impact a comporté la préparation, conformément aux modalités adoptées par l'organisation en la matière, d'un rapport d'évaluation par M. J. Mullin, vice-président du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Ottawa, Canada ; la réalisation d'une étude de cas sur la Conférence des ministres chargés de la politique scientifique et technologique dans la région Europe et Amérique du Nord (MINESPOL II, Belgrade, 1978) par un groupe de travail établi par les commissions nationales pour l'Unesco de quatre Etats membres (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) et présidé par M. H. Landberg, secrétaire général du Conseil suédois pour la planification et la coordination de la recherche ; ainsi que la réunion au Siège de l'Organisation, du 9 au 12 mars 1987, d'un comité d'experts qui ont examiné le rapport de l'évaluateur et l'étude de cas, en présence de leurs auteurs, et fait part au Directeur général de leurs recommandations. Ces experts qui ont été choisis pour leur compétence dans le domaine des politiques de la science et de la technologie ainsi que de la planification du développement scientifique et technique, provenaient des différentes régions du monde. La composition du comité d'experts est indiquée au paragraphe 2 du rapport de ce comité.

3. L'élaboration de l'étude de cas sur la conférence MINESPOL II faisait suite à l'initiative prise par la Suède lors de la vingt-troisième session de la Conférence générale, lorsque cet Etat membre avait fait part de son souhait de participer activement à l'évaluation d'impact. La commission nationale pour l'Unesco de cet Etat membre avait ensuite établi avec les commissions nationales de trois autres Etats membres (Danemark, Finlande et Norvège) un groupe de travail chargé d'élaborer l'étude de cas portant essentiellement sur la conférence MINESPOL II. Cette étude, qui a été mise à la disposition de l'Organisation comme une contribution volontaire, a pu être examinée par le comité d'experts en même temps que le rapport de l'évaluateur.

4. Les conférences régionales des ministres chargés de la politique scientifique et technologique (MINESPOL) ainsi que des ministres chargés de l'application de la science et de la technologie au développement (CAST) ont été organisées par l'Unesco à partir de 1965, date de la première Conférence sur l'application de la science et de la technologie au développement de l'Amérique latine (CASTALA). Dans la partie II de son rapport, l'évaluateur récapitule, dans le tableau 1 (page ... (5)), le titre, le lieu, l'année, la durée ainsi que la décision pertinente de la Conférence générale pour les huit conférences tenues jusqu'en 1985 et pour celle de CASTAFRICA II qui aura lieu en juillet 1987. Il est aussi indiqué qu'une deuxième conférence CASTARAB pourrait être organisée au cours de l'exercice biennal 1988-1989. Un premier cycle de conférences s'est donc déroulé entre CASTALA I (1965) et CASTARAB I (1976), et un deuxième cycle a été entrepris à partir de MINESPOL II (1978), qui se conclura éventuellement par une conférence CASTARAB II en 1989.

5. Il convient de souligner que ces conférences régionales qui ont intéressé, au cours des 20 dernières années, les cinq régions du monde, et qui sont des conférences de catégorie II, font participer des ministres et de hauts fonctionnaires des Etats membres. Ces conférences exigent pour leur préparation, leur tenue et la mise en oeuvre ultérieure de leurs recommandations, tant de la part des Etats membres que de l'Organisation, des efforts importants.

6. L'évaluation a mis en relief le rôle joué par les conférences régionales en matière de sensibilisation des gouvernements et des communautés scientifiques des Etats membres dans les domaines de la planification et de la gestion du développement scientifique et technologique. De l'avis de l'évaluateur comme de celui du comité d'experts, l'Unesco, en organisant le premier cycle de conférences régionales a largement contribué à la prise de conscience, dans les Etats membres, de l'importance des politiques de la science et de la technologie ainsi que des diverses modalités d'application de la science et de la technologie au développement. L'action de l'Organisation s'est déroulée, au cours de ce premier cycle, entre la première Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées (UNCSAT), tenue à Genève en 1963, et la seconde Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (CNUSTD), organisée à Vienne en 1979.

7. En effet, l'Organisation s'est efforcée, depuis 1963, de mettre en oeuvre des activités visant à diminuer l'écart existant entre les pays bénéficiant de capacités scientifiques et techniques élevées et les pays en développement et à permettre à ceux-ci de tirer le meilleur parti du développement scientifique et technique. C'est ainsi que 70 Etats membres ont pu, grâce au soutien, par l'Organisation, de leurs efforts nationaux, et à la coopération régionale et internationale, créer ou renforcer les mécanismes et les organismes chargés d'élaborer une politique de la science et de la technologie, et d'organiser la planification de leur développement scientifique et technique. Chacune des conférences régionales a aussi permis de procéder à des bilans de l'état de la science et de la technologie dans la région concernée ainsi qu'à des études sur la structure, les fonctions et l'efficacité des organismes de politique scientifique et technique des Etats membres de la région. A titre d'exemple, la prochaine conférence CASTAFRICA II aura à examiner trois études comparatives de cette nature et concernant respectivement l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est et australe.

8. Il convient aussi de noter que le laps de temps qui s'est écoulé entre deux conférences régionales de ministres intéressant une même région, a permis de faire participer à la seconde conférence un plus grand nombre d'Etats membres. Il en a résulté un impact plus grand. C'est ainsi que participeront à la conférence CASTAFRICA II, 12 Etats membres qui n'ont pu le faire en 1974 lors de la conférence CASTAFRICA I, parce qu'à l'époque ils n'étaient pas encore membres de l'Unesco. De plus, six autres Etats membres qui n'avaient pas participé à CASTAFRICA I, faute de moyens, seront présents à CASTAFRICA II en juillet 1987. Pour ces Etats membres, cette seconde conférence régionale représente donc une participation effective aux activités de coopération internationale en matière de politiques de la science et de la technologie.

9. Il est vrai, comme l'ont constaté l'évaluateur et le comité d'experts, qu'en dépit des efforts déployés, notamment par l'Organisation, en matière de politiques de la science et de la technologie ainsi que de promotion du développement scientifique et technique, le nombre de pays où a été créé un ministère chargé explicitement et exclusivement de la science et/ou de la technologie, est resté relativement modeste. L'Organisation continue cependant de

soutenir les efforts nationaux en matière d'élaboration des politiques de la science et de la technologie, ainsi qu'en matière de formation des spécialistes chargés de la planification du développement scientifique et technologique. Ce soutien fait au demeurant partie des activités que l'Organisation met en oeuvre dans les domaines de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation et de la coopération intellectuelle scientifiques et techniques.

10. Outre le rôle utile joué par les conférences régionales dans la prise de conscience par les autorités compétentes des Etats membres de la nécessité de concevoir et de mettre en oeuvre une politique de la science et de la technologie, ces conférences ont été à l'origine d'innovations ou de changements sur le plan national, ou encore, sur le plan international, d'accords de coopération scientifique entre Etats membres d'une même région.

11. Il semble se dégager, tant du rapport de l'évaluateur que de l'étude de cas, ainsi que du rapport du comité d'experts, qu'il serait souhaitable d'envisager, à partir de 1988-1989, d'autres options que la simple répétition des conférences ministérielles régionales. Mais le caractère limité des consultations qui ont été menées et le fait que les évaluations n'ont été entreprises que par des spécialistes appartenant à une seule des régions géographiques du monde peuvent en limiter la portée. L'importance des conférences thématiques de caractère régional ne peut être appréciée de façon satisfaisante sans qu'il soit tenu compte de l'impact qu'elles ont dans l'échange d'expériences et dans la coopération régionale et internationale.

12. Le Directeur général estime donc qu'au vu du rôle joué par ces conférences et des résultats qu'elles ont permis d'obtenir, il paraît nécessaire que leur organisation soit poursuivie. A cet égard, l'expérience acquise a montré l'importance de l'adhésion et de la participation active de tous les Etats membres concernés, de leur contribution à toutes les étapes de préparation des conférences, ainsi que de leur engagement à mettre en oeuvre les recommandations qui en sont issues. Il convient aussi de rappeler le rôle de tous les partenaires intéressés, notamment les représentants des institutions du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales régionales, dont la participation contribue à améliorer et à renforcer la coordination et la coopération au sein de ces institutions. Ainsi, les conférences régionales demeureront le lieu privilégié d'échanges d'information et d'expression de la volonté de coopération des Etats membres en matière de développement scientifique et technique.

13. Le Directeur général estime en outre qu'il pourrait être envisagé d'entreprendre, au niveau régional ou sous-régional, d'autres activités de caractère complémentaire, répondant à des besoins spécifiques en matière de planification et de gestion du développement scientifique et technique. Il pourrait être envisagé des mécanismes destinés à promouvoir la solution de problèmes communs aux Etats membres d'une même sous-région.

14. Le Directeur général a déjà pris par ailleurs des dispositions en vue d'assurer la décentralisation de la préparation des conférences régionales thématiques par les bureaux régionaux.

EVALUATION D'IMPACT
(Evaluation de catégorie III)

CONFERENCES REGIONALES DES MINISTRES CHARGES
DE LA POLITIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
(CAST ET MINESPOL)

(Sous-programme IX.2.1)

Partie I - Rapport final du Comité d'experts

Partie II - Rapport de l'évaluateur par James Mullin

Partie III - Etude de cas sur MINESPOL II, par Hans Landberg

PARTIE I

RAPPORT FINAL DU COMITE D'EXPERTS
REUNION D'EXPERTS CONCERNANT L'EVALUATION DU CYCLE DE
CONFERENCES MINISTERIELLES REGIONALES "CAST/MINESPOL"
ORGANISEES PAR L'UNESCO

(Maison de l'Unesco, Paris, 9-12 mars 1987)

INTRODUCTION

1. Le Comité d'experts convoqué par le Directeur général de l'Unesco, en application du paragraphe 09205/e de l'actuel Programme et budget de l'Organisation (document 23 C/5 approuvé), pour évaluer le bilan du cycle de conférences ministérielles régionales (CMR) "CAST/MINESPOL" sur la science et la technologie, s'est réuni au Siège de l'Unesco à Paris, du 9 au 12 mars 1987.
2. Les participants (dont la liste figure à l'annexe I) ont été salués au nom du Directeur général par M. S. Dumitrescu, Sous-Directeur général adjoint pour les sciences.
3. A sa première séance de travail, le Comité a élu à l'unanimité son Président, M. A. Shihab-Eldin (Koweït), son Vice-Président, M. S. Wionczek (Mexique) et son Rapporteur, M. H. Lardberg (Suède).
4. Lors des séances de travail suivantes (cf. l'ordre du jour du Comité, à l'annexe II), le Comité a examiné et discuté, en premier lieu, et dans sa version préliminaire, le rapport (document de référence SC-87/CONF/619/4) sur les CMR établi à la demande de l'Unesco par un évaluateur extérieur, M. J. Mullin, Vice-Président du Centre de recherches pour le développement international (CRDI, Ottawa, Canada), qui est venu en personne présenter son rapport et a prêté son concours au Comité pendant toute la durée de la réunion. Le Comité a également pris en considération une autre étude (document de référence SC/87/CONF/619/5), réalisée par un groupe de travail commun des commissions nationales de quatre Etats membres (Danemark, Finlande, Norvège, Suède) sous la présidence d'un membre du Comité, M. H. Landberd (Suède), qui en a fait la présentation ; ce deuxième rapport consistait en une évaluation de l'une des CMR en particulier, la conférence MINESPOL II, tenue en 1978. Les autres documents dont le Comité a tenu compte au cours de ses travaux figurent dans la liste de l'annexe III. Il a été constitué un groupe de rédaction, composé du Rapporteur, du Vice-Président et de M. A. S. Msangi.
5. A la dernière séance de sa réunion, le Comité a adopté les conclusions et recommandations énoncées ci-après. A la séance de clôture, M. D. Wahl, au nom du Comité, a félicité la Présidence du savoir-faire et du tact avec lesquels elle avait conduit les travaux du Comité à une conclusion harmonieuse. Il a aussi remercié le Secrétariat des divers services que celui-ci avait fournis au Comité. Prononçant la clôture de la réunion, le Président a remercié ses collègues de la compréhension que chacun avait manifestée à l'égard des points de vue des autres et de l'appui qu'il avait lui-même reçu de tous ; il a en particulier exprimé sa gratitude au Vice-Président, au Rapporteur et au groupe de rédaction, ainsi qu'à M. Mullin, l'évaluateur extérieur. Il a aussi exprimé la gratitude des membres du Comité au Directeur général pour la confiance que celui-ci leur avait manifestée en les désignant pour siéger à ce Comité.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6. Les jugements, observations et propositions formulés dans le présent rapport reposent sur les discussions qui se sont déroulées entre les experts au cours d'une réunion de quatre jours. Les principaux documents de travail de la réunion consistaient en un rapport d'un évaluateur extérieur choisi par le Secrétariat de l'Unesco (James Mullin, CRDI, Canada), portant sur toute la

série des réunions CAST/MINESPOL, et une étude de cas relative à MINESPOL II, réalisée par un groupe d'experts constitué à l'initiative des commissions nationales pour l'Unesco des pays nordiques, à titre de contribution volontaire à l'évaluation. Le Comité recommande que ces deux rapports, dans leur version finale, soient soumis avec son propre rapport au Conseil exécutif et à la Conférence générale. Le Secrétariat de l'Unesco avait, de son côté, fourni une documentation importante (cf. annexe III, liste de documents).

7. Le Comité constate qu'il est de la plus grande importance de prendre en considération les contraintes qui pèsent sur la science et la technologie dans les pays en développement - sans parler de la crise économique mondiale et de son incidence sur leur effort dans ce domaine. Le résultat en est, pour la plupart des pays, un élargissement du fossé entre les capacités scientifiques et technologiques du monde développé et du monde en développement.

8. Il importe de relier les activités de l'Unesco dans le domaine de la science et de la technologie à celles des autres institutions du système des Nations Unies. De même, le manque de coordination compromet la bonne utilisation des ressources limitées dont disposent ces institutions, en particulier l'Unesco.

9. Il n'est pas possible, pour évaluer des conférences de ce genre, de se référer à une série de critères précis et bien établis de comparaison et de mesure. Il y a à cela de nombreuses raisons. Le principe même d'une évaluation n'avait pas été envisagé lorsque ces conférences ont débuté, de sorte que leurs objectifs et les buts à atteindre n'ont pas été définis d'une manière formelle qui en permette l'évaluation directe. Beaucoup de CMR présentent de nombreux points communs. Cependant, le contexte, l'ordre du jour et les recommandations varient selon la région et l'époque, ce qui nécessite des approches différentes.

10. Il a donc été adopté une stratégie d'évaluation plus analytique et plus prospective consistant :

- à examiner d'abord les besoins et les objectifs ressortissant à la collaboration régionale et interrégionale dans le domaine de la science et de la technologie (S & T) ;
- à prendre dûment en considération les différences et les ressemblances entre les régions ;
- à examiner les différents moyens de satisfaire les besoins et d'atteindre les objectifs ;
- à accorder une attention particulière au rôle des CMR dans le processus de collaboration scientifique et technologique.

11. S'agissant de la collaboration régionale et interrégionale en S & T, il importe de noter d'emblée que les différentes régions peuvent avoir chacune des besoins et des possibilités spécifiques, qui sont susceptibles de varier et d'évoluer avec le temps en fonction du développement du système scientifique et technologique lui-même, mais aussi en fonction du développement économique, politique et culturel général de la région considérée.

12. D'une manière générale, toutefois, il pourrait être utile de classer les formes de coopération selon une échelle comportant différents niveaux de possibilités et d'aspirations ou d'objectifs.

13. A un premier niveau pourraient se situer les besoins et objectifs tendant à susciter des discussions multilatérales sur la science et la technologie, en vue de renforcer les communautés scientifiques nationales ou d'amener les autorités nationales à prendre mieux conscience de la nécessité de politiques nationales de la S & T. A un autre niveau, il peut y avoir de bonnes raisons de rassembler des informations et d'organiser entre des pays dont la situation est comparable des échanges de données d'expérience sur les méthodes de gestion de la S & T ou sur des problèmes plus généraux de politique scientifique. A un autre niveau encore se situerait la possibilité de dépasser le stade de la discussion et des échanges d'information pour instaurer une collaboration concrète dans des domaines spécifiques de la science et de la technologie. Cette collaboration peut elle-même revêtir diverses formes et être plus ou moins ambitieuse. Il peut s'agir, par exemple, d'une collaboration concrète entre chercheurs dans le cadre de différents projets multilatéraux ; ou de programmes communs de formation de chercheurs, d'une vaste collaboration dans le cadre de grands programmes de recherche, de réseaux d'institutions unies par des liens de collaboration, ou même de la création d'instituts financés et dirigés conjointement par les Etats membres d'une même région.

14. Cette liste d'exemples n'est pas exhaustive. Mais l'important, en l'occurrence, c'est de comprendre que l'emploi du mot "échelle" n'implique pas que telle ou telle forme de collaboration a, en soi, plus de valeur qu'une autre : sa valeur dépend de la situation qui existe dans la région concernée, au moment considéré. Toutefois, il faut bien voir aussi la différence notable qui existe entre une collaboration ayant surtout pour objet l'échange d'informations, d'une part, et, de l'autre, diverses formes de collaboration concrète et suivie à des activités de R-D.

15. Considérant les CMR comme des processus devant permettre de faire le point du développement de la S & T dans les régions et d'améliorer la collaboration régionale et interrégionale dans ce domaine, le Comité a souscrit aux conclusions des rapports d'évaluation mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus, selon lesquelles, jusqu'à présent, l'importance et l'intérêt de ces conférences tiennent surtout à ce qu'elles ont été des tribunes pour l'échange d'informations en même temps que les instruments d'une reconnaissance politique générale de la fonction de la science et de la technologie au service du développement. Les CMR ont également contribué dans bien des cas à favoriser la mise en place de politiques et d'infrastructures scientifiques et technologiques ainsi que la coopération régionale. Là encore, les expériences varient quelque peu selon la région et aussi selon le cycle de conférences considéré. Cependant, il faut tenir compte de certaines des faiblesses et/ou limitations qui ont été observées en ce qui concerne la phase préparatoire des conférences, leur mise en oeuvre et le suivi des décisions. La phase préparatoire est particulièrement importante, tant du point de vue de l'échange d'informations que pour arriver à un accord concret sur les activités devant faire l'objet d'une coopération. Le processus même de collecte et d'analyse de données nationales sur la S & T auquel donnent lieu ces conférences peut devenir une composante naturelle de l'élaboration de politiques nationales de la S & T.

16. Pour le moment, on ne trouve guère d'exemples clairs et indiscutables de cas de collaboration concrète dans le domaine de la recherche qui soient exclusivement le fruit de CMR. On ne connaît pas à ce jour d'exemples d'accords contraignants de S & T conclus entre des Etats membres à la suite de telles conférences. L'absence de décisions politiques importantes a, dans certains cas, fait naître un sentiment de déception. Ce qui a également contribué à ces difficultés, c'est qu'il y a beaucoup d'Etats membres, et dans toutes les régions, où la coordination de la S & T n'incombe pas à une seule et même autorité. La lenteur avec laquelle s'opèrent dans la plupart des cas l'établissement et le rassemblement de données comparables sur la R-D est un autre exemple des difficultés rencontrées dans le processus d'élaboration de politiques au niveau national comme au niveau international.

17. Cela étant, le Comité a examiné s'il convenait que l'Unesco continue à organiser des CMR de même type et selon la même formule que jusqu'à présent. Il a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'imposer à toutes les régions l'organisation périodique de nouveaux cycles de CMR. D'un autre côté, la discussion a fait clairement apparaître que, dans beaucoup de pays, les CMR ont été et sont aujourd'hui encore considérées comme un élément de progrès indispensable dans la S & T et jugées d'un grand intérêt.

18. Cependant, d'importantes améliorations sont nécessaires pour rendre ces conférences efficaces et utiles, surtout si l'on tient compte du caractère limité des ressources disponibles. Il faut apporter des améliorations à tous les stades : préparation, tenue et suivi. Il a été suggéré d'abrèger la durée des CMR en confiant le soin de la phase préparatoire à des scientifiques, des experts et des fonctionnaires désignés. Les CMR devraient surtout s'attacher à formuler des décisions et des recommandations débouchant sur l'action. Il a également été suggéré de mettre en place des mécanismes permettant de faciliter et de suivre la mise en oeuvre des décisions.

19. Cette conclusion invite à réfléchir à la façon dont le Secrétariat de l'Unesco devrait organiser son travail pour rendre les meilleurs services possibles aux Etats membres, ainsi qu'au soutien que ceux-ci, de leur côté, devraient apporter au Secrétariat dans le contexte de la coopération régionale.

20. Des observations générales ont été formulées à cet égard :

- (a) le Secrétariat devrait trouver des moyens plus appropriés de déterminer quelles possibilités il y a de répondre par une coopération S & T aux besoins prioritaires des différentes régions et quels sont les obstacles à une telle coopération ;
- (b) les Etats membres devraient dégager et allouer les ressources nécessaires à leur participation active à l'identification des domaines d'action importants. Les Etats membres doivent avoir conscience que la formulation de priorités implique des choix difficiles ;
- (c) il est nécessaire d'introduire des modifications dans la technique d'établissement du budget de l'Unesco ;
- (d) une certaine marge de manoeuvre devrait être prévue dans le budget global du Secteur des sciences si l'on veut permettre un choix réel des moyens à mettre en oeuvre pour atteindre des objectifs différents.

21. L'approche régionale doit être conçue avec souplesse, particulièrement en ce qui concerne la coopération S & T. Des besoins sous-régionaux différents pourraient être identifiés ou de nouveaux groupements d'Etats membres constitués à certaines fins. L'essentiel, à notre avis, c'est que l'objet de la collaboration et sa pertinence pour le processus de développement soient des éléments de plus en plus décisifs pour déterminer la forme et les modalités de cette collaboration. Le niveau des conférences et des réunions devrait être adapté, d'une façon plus rationnelle, plus souple et plus sensible, aux besoins qui sont ceux des différentes régions à différents moments.

ANNEXE I

<u>Nom</u>	<u>Fonctions</u>
1. <u>Comité d'experts</u>	
M. Aboul Foutouh ABDEL-LATIF	Vice-President, Academy of Scientific Research & Technology, Le Caire, Egypte
M. Quintin L. KINTANAR	Deputy Director-General, National Science and Technology Authority (NSTA), Bicutan, Taguig, Metro Manila, Philippines
M.. Hans LANDBERG (Rapporteur)	Secrétaire général, Conseil suédois pour la planification et la coordination de la recherche (FRN) Stockholm, Suède
M. Alexandre Henriques LEAL FILHO	Directeur financier, Companhia Siderurgica Nacional Rio de Janeiro, Brésil
Prof. Abdulrahman Salim MSANGI	Director-General, Tanzania National Scientific Research Council (TNSEC) Dar-es-Salaam, Tanzanie
Professeur Jean-Jacques SALOMON	Directeur du Centre science, technologie et société, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Paris, France
M. Djibril SENE	Président de la Commission du plan, de l'industrie et de la coopération, Assemblée nationale Dakar, Sénégal
M. Adnan SHIHAB-ELDIN (Président)	Member of the Castarab Continuing Committee (CCC), Principal Research Scientist, and former Director-General, Kuwait Institute of Scientific Research (KISR), Safat, Koweït
M. Upendra TRIVEDI	Director, Department of Science and Technology, New Delhi, Inde

<u>Nom</u>	<u>Fonctions</u>
Professeur Dietrich WAHL	Academy of Sciences of the German Democratic Republic, Head of Research Group of the Institute for the Theory of History and Organization of Science, Berlin, République démocratique allemande
Professeur Miguel S. WIONCZEK (Vice-Président)	Director, Energy Research Program El Colegio de Mexico, Mexico, Mexique
2. <u>Consultant chargé de l'évaluation</u>	
M. J. MULLIN	Vice-Président, Programmes en collaboration, Centre de recherches pour le développement international (CRDI) Ottawa, Canada
3. <u>Secrétariat de l'Unesco</u>	
M. S. DUMITRESCU	Sous-Directeur général adjoint, Secteur des sciences, Représentant du Directeur général
M. M. CHAPDELAINÉ	Directeur p.i., Division des politiques scientifiques et technologiques Secrétaire de la réunion
M. B. GODDARD	Division des politiques scientifiques et technologiques Secrétaire adjoint de la réunion
M. A. SASSON	Directeur, Unité centrale d'évaluation de l'Unesco

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Allocution d'ouverture par le représentant du Directeur général.
2. Election du Bureau : Président, Vice-Présidents, Rapporteur.
3. Les conférences "CAST/MINESPOL" : présentation par le Secrétariat. Discussion.
4. Evaluation des conférences (préparation, organisation, suivi) : présentation du rapport d'évaluation par les consultants. Discussion du rapport et de ses conclusions et recommandations.
5. Conférences futures : fondements, préparatifs requis, délais nécessaires, mode d'organisation, choix du moment opportun, modalités de financement, modalités de suivi, périodicité. Discussion.
6. Préparation du projet de conclusions et recommandations de la réunion.
7. Adoption du rapport de la réunion.
8. Allocutions de clôture.

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Contenu</u>	<u>Référence</u>
A. <u>DOCUMENTS DE TRAVAIL</u>	
- Ordre du jour	SC-87/CONF.619/1
- Règlement intérieur	SC-87/CONF.619/2
- Principaux points à examiner (document préparé par le Secrétariat)	SC-87/CONF.619/3
- Rapport d'évaluation, par M. J. Mullin (CRDI, Canada)	SC-87/CONF.619/4
- Evaluation de MINESPOL-II (contribution de M. H. Landberg, Suède)	SC-87/CONF.619/5
- Rapport de la réunion	SC-87/CONF.619/6
B. <u>DOCUMENTS DE REFERENCE</u>	
- Textes adoptés par les conférences évaluées	SC-87/CONF.619/REF.1
C. <u>DOCUMENTS D'INFORMATION</u>	
- Liste des participants	SC-87/CONF.619/INF.2
- Liste des documents	SC-87/CONF.619/INF.3

PARTIE II

RAPPORT DE L'EVALUATEUR

par James Mullin

Evaluation des conférences ministérielles régionales sur l'application
de la science et de la technologie au développement
organisées par l'Unesco

par James Mullin
Vice-Président,
Programmes en collaboration et d'information,
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)
Ottawa, CANADA

Avec l'aide des directeurs régionaux du CRDI,

Adzei BEKOE,	Nairobi
Fernando CHAPARRO,	Bogota
Jingjai HANCHANLASH,	Singapour
Fawzy KISHK,	Le Caire
Vijay PANDE,	New Delhi
Bruce SCOTT,	Dakar

(Version finale, 20 mars 1987)

INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte à l'Unesco d'un travail effectué à sa demande et consistant en "une évaluation d'ensemble du cycle CAST/MINESPOL" des conférences ministérielles régionales/¹ sur l'application de la science et de la technologie au développement, organisées par l'Unesco. Ce cycle de conférences, qui a débuté avec "CASTALA I" (Santiago du Chili, 1965), va jusqu'aux préparatifs en cours de "CASTAFRICA II" (Arusha, Tanzanie, 1987) et de "CASTARAB II" (qui pourrait se tenir en 1988-1989). L'évaluation devait être menée conformément aux "Directives pour la planification et la réalisation des évaluations d'impact à effectuer en 1986-1987 [CEU/Work.Series/2, 27 février 1986]".

2. Les principales questions auxquelles le présent rapport s'efforce de répondre sont les suivantes :

- (a) L'Unesco doit-elle continuer à organiser des conférences ministérielles du type des réunions CAST/MINESPOL tenues dans le passé ?
- (b) Dans la négative, quelle justification pourrait-on invoquer pour mettre fin à ce cycle de conférences ?
- (c) Dans l'affirmative, quels changements, le cas échéant, devrait-on y apporter ?
- (d) Si des changements doivent être introduits, quelle devrait être leur nature, et quels produit et impact nouveaux l'Unesco devrait-elle en attendre ?

3. Dans la conduite de cette évaluation, trois étapes ont été prises en considération :

- la préparation de chaque réunion ;
- la réunion proprement dite ; et
- les suites données à chaque réunion.

4. S'agissant en particulier de la suite donnée aux réunions ministérielles, l'évaluateur s'est efforcé d'identifier l'impact que les conclusions de ces réunions avaient pu avoir sur les politiques nationales de la science et de la technologie ou sur les programmes des Etats membres et des institutions internationales. A aucun moment, il ne s'est départi de l'idée que l'objet fondamental de ce cycle de conférences est d'apporter des changements positifs aux modalités d'application de la science et de la technologie au développement des Etats membres, et l'optique adoptée pour la réalisation de l'évaluation a été celle d'un Etat membre/².

5. Si les conclusions du présent rapport n'engagent que son auteur, il est à noter qu'un important concours lui a été apporté par de nombreuses personnes.

6. Au moment où il engageait ses travaux, l'auteur a appris la décision des pays nordiques de procéder à une évaluation détaillée des deux conférences MINESPOL, à titre de contribution aux activités d'évaluation de l'Unesco. Il a collaboré très étroitement avec M. Hans Landberg du Conseil suédois pour la

1. Ces conférences sont désignées dans la suite du texte par l'abréviation "CMR".

2. L'Appendice 1 contient une note sur les objectifs spécifiques des CMR.

planification et la coordination de la recherche, directeur de l'étude des pays nordiques. Les deux évaluations se sont appuyées sur des méthodes analogues, ont posé des questions similaires, et il semble, au moment de la rédaction du présent rapport, qu'elles aboutissent à des conclusions en grande partie concordantes. La collaboration apportée par le groupe nordique à la présente évaluation a été des plus utiles.

7. La plupart des informations recueillies pour l'évaluation de la série des conférences CAST l'ont été au moyen d'entretiens directs, tous structurés de façon identique. Nous avons été reçus à cet effet dans un certain nombre de pays en développement, de toutes les régions du monde, généralement par des ministres et/ou des fonctionnaires de rang très élevé des organismes chargés de la politique scientifique et technologique. Parfois, nous avons également interrogé des membres éminents de la communauté universitaire en vue de déterminer leur niveau général de connaissance du cycle des conférences CAST et, dans certains cas précis, afin de nous informer sur les activités qui avaient pu être réalisées pour leur donner une suite. Dans toute la mesure du possible, nous avons essayé de retrouver les personnes qui avaient effectivement participé à des CMR, tâche qui s'est révélée très difficile pour le premier cycle de réunions, beaucoup de temps s'étant écoulé depuis. On notera, d'autre part, que, compte non tenu des fonctionnaires de l'Unesco, six personnes seulement ont participé à deux CMR ; l'auteur a pu recueillir les observations et les opinions de deux d'entre elles.

8. Ces entretiens ont été menés par l'auteur et par les six directeurs régionaux du CRDI (Adzei Bekoe, Kenya ; Fernando Chaparro, Colombie ; Jingjai Hanchanlash, Singapour ; Fawzy Kishk, Egypte ; Vijay Pande, Inde ; et Bruce Scott, Sénégal) et un membre du Conseil d'administration du CRDI, M. Albert Butros (Jordanie). L'auteur leur est profondément reconnaissant, ainsi qu'au CRDI, d'avoir bien voulu consacrer à ces entretiens et aux déplacements requis le temps et les moyens nécessaires.

9. A Ottawa, j'ai été beaucoup aidé par mes collaborateurs et par deux assistants engagés pour une période de courte durée. M. Arun Abraham a apporté une précieuse contribution à la rédaction de certaines parties du document.

10. Le rapport qui suit commence par une brève description du cadre dans lequel les CMR se déroulent ; la section II traite des origines de cette série de conférences et récapitule les principaux thèmes des débats, tandis que la section III s'intéresse aux personnes qui ont participé effectivement aux réunions. C'est à partir de la section IV, qui porte sur le processus de préparation, que le rapport commence à prendre largement en compte les vues exprimées au cours de l'enquête menée aux fins de l'évaluation. La section V contient des remarques sur les réunions elles-mêmes, la section VI un essai de description de leur impact tangible, et la section VII des observations sur le soutien apporté par l'Unesco aux réunions CAST. Le rapport s'achève sur une série de conclusions.

I. LE CADRE INSTITUTIONNEL DES CONFERENCES MINISTERIELLES REGIONALES

11. Il importe de ne pas oublier les profonds changements qui ont affecté l'économie mondiale depuis l'époque à laquelle les réunions CAST ont commencé. Au début des années 60, l'économie mondiale était en pleine expansion et l'optimisme était de règle quant au développement futur du Tiers Monde. Au moment où le second cycle des CMR a commencé, elle entrait dans une ère de turbulences et la capacité de la plupart des pays en développement de mener une activité scientifique ou technologique soutenue avait déjà commencé à diminuer.

12. Il faut aussi reconnaître, d'entrée de jeu, la complexité du cadre institutionnel dans lequel se préparent et se tiennent les conférences ministérielles régionales sur la science et la technologie. Les conférences CAST ont offert aux pays en développement une tribune où débattre aussi bien des questions Nord-Sud que des questions Sud-Sud, tandis que les réunions MINESPOL ont eu pour but de fournir aux pays d'Europe et d'Amérique du Nord la possibilité de nouer un dialogue dans le contexte des relations Est-Ouest. Au fil des années, l'éventail des questions débattues lors de ces réunions s'est sensiblement élargi, pour en arriver à couvrir aujourd'hui les domaines d'activité d'un grand nombre d'institutions oeuvrant dans le secteur de la science et de la technologie.

13. Le premier élément de complexité concerne le mandat de l'Unesco et les relations que cette organisation entretient avec ses Etats membres. Alors que les trois principaux domaines de compétence de l'Unesco sont l'éducation, la science et la culture, les gouvernements ont eu nettement tendance à faire des ministres de l'éducation leurs chargés de liaison avec l'Unesco. Au début, quant il n'était question que de sciences pures, la coordination n'a guère posé de problèmes. Après 1963, l'Organisation a élargi son mandat pour y inclure la "technologie". Des observations récentes donnent à penser que les problèmes de coordination en ont été multipliés dans de nombreux pays, du fait que, si la "technologie" est un élément important de l'activité des ministères chargés de l'industrie, de l'agriculture ou de la santé, elle entre rarement dans les attributions des ministères de l'éducation. D'où des rivalités au sein des administrations nationales.

14. En second lieu, les Nations Unies elles-mêmes constituent un réseau imbriqué de relations multilatérales. Le système des Nations Unies est une mosaïque d'institutions, dont beaucoup jouent un rôle important dans le domaine de la science et de la technologie. La CNUCED, le PNUD, l'ONUDI et diverses commissions économiques régionales s'emploient tous à encourager la coopération internationale dans ce domaine sous une forme ou sous une autre. Cette situation déjà complexe est notablement aggravée par le climat des relations entre ces organisations où la rivalité semble l'emporter sur la coopération. Cela explique que la contribution des éléments distincts et disparates de l'ensemble est moindre que ce que l'on pourrait espérer.

15. L'appartition d'organisations sous-régionales a accru progressivement la complexité de ce cadre décisionnel. Certaines de ces organisations, comme le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont établies de longue date ; d'autres, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sont de création plus récente. Etant donné que la composition de ces organisations tend à être plus homogène que celle des conférences ministérielles régionales de l'Unesco (CMR), il est probable que leurs membres auront plus de raisons d'espérer retirer à court et à moyen termes des avantages matériels de l'existence des institutions sous-régionales.

16. Les CMR amènent à se rencontrer quantité de pays aux structures politiques et administratives diverses et aux points de vue différents sur la problématique mondiale. L'Asie est un bon exemple de cette diversité. La région renferme à la fois les plus grands et les plus petits pays du monde, certains des plus pauvres et certains des plus avancés sur le plan technologique, et les économies de marché comme les économies planifiées y sont représentées.

17. Comme on le verra plus loin, les CMR mettent aussi en présence des délégations conduites par des ministres ou des hauts fonctionnaires qui ont des pouvoirs et des mandats sectoriels extrêmement variés.

18. Enfin, l'idée que l'on se fait des objectifs des politiques scientifiques nationales s'est beaucoup élargie. Axée essentiellement dans les années 60 sur le financement et l'organisation des activités scientifiques et technologiques (question qui reste importante), elle se préoccupe en outre aujourd'hui des moyens d'intégrer les questions relatives à la science et à la technologie dans tous les processus d'élaboration des politiques gouvernementales, et surtout dans la formulation de la politique économique.

19. C'est dans ce cadre d'une très grande complexité que les CMR sont organisées, qu'elles se tiennent, et qu'elles sont censées avoir un impact.

II. LES ORIGINES ET LES THEMES DES CONFERENCES MINISTERIELLES REGIONALES

20. Le texte de base qui régit les conférences ministérielles régionales (CMR) sur l'application de la science et de la technologie (S-T), question centrale du présent rapport, est le Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'Unesco. Selon les dispositions concernant la catégorie II, les CMR sont des "réunions de caractère intergouvernemental autres que les conférences internationales d'Etats", et leur mandat, de même que la qualité de leurs participants (articles 20 et 21) sont fixés par la Conférence générale ou le Conseil exécutif. Les participants principaux sont, dans ce cas, des représentants des Etats membres au niveau ministériel, tandis que l'organisation et les activités préparatoires sont confiées à des comités d'experts de la catégorie VI/¹.

21. Le tableau 1 donne la liste des conférences qui ont effectivement eu lieu, indique leur durée ainsi que la résolution de la Conférence générale en vertu de laquelle elles ont été convoquées.

Tableau 1 - Conférences ministérielles régionales sur l'application de la science et de la technologie

<u>Titre</u>	<u>Lieu</u>	<u>Année</u>	<u>Durée</u> <u>(Jours)</u>	<u>Autorisation</u>
CASTALA I	Santiago du Chili	1965	10	Rés. 2.311, 13e session
CASTASIA I	New Delhi (Inde)	1968	12	Rés. 2.312, 14e session
MINESPOL I	Paris (France)	1970	6	Rés. 2.111, 15e session
CASTAFRICA I	Dakar (Sénégal)	1974	10	Rés. 2.121, 17e session
CASTARAB I	Rabat (Maroc)	1976	10	Rés. 2.121, 18e session

1. Unesco. Manuel de la Conférence générale (Paris, 1984), p. 104-106, 113-115.

<u>Titre</u>	<u>Lieu</u>	<u>Année</u>	<u>Durée</u> <u>(Jours)</u>	<u>Autorisation</u>
MINESPOL II	Belgrade (Yougoslavie)	1978	6	Rés. 2.121, 19e session
CASTASIA II	Manille (Philippines)	1982	9	Rés. 2.01, 21e session
CASTALAC II	Brasilia (Brésil)	1985	7	Rés. 9.1, 22e session
CASTAFRICA II	Arusha (Tanzanie)	1987	10	Rés. 9.1, 23e session
CASTARAB II	(lieu et date non encore arrêtés)			

22. Selon les directives diffusées par l'Unesco, la procédure opérationnelle d'une CMR comprend trois phases : la préparation, la tenue proprement dite et les suites données à la Conférence. La phase préparatoire est la période pendant laquelle on procède à l'identification des problèmes, aux études par pays et à l'analyse des situations. La réunion proprement dite s'ordonne autour des travaux de grandes commissions qui, après examen et débats, adoptent une série de conclusions et de recommandations ; les suites données à la réunion consistent à mettre en route les mécanismes nécessaires à l'application et au suivi des recommandations de la Conférence/¹.

23. Il sera principalement question, dans la présente section, de quelques-unes des tendances qui ont marqué les cycles de CMR jusqu'à ce jour et des thèmes et sous-thèmes dominants ; de brèves indications sur les grands points qui seront analysés par la suite sont également données. Ce type d'évaluation se heurte à certaines difficultés, qui sont dues au caractère fragmentaire des informations pertinentes, voire à l'absence de telles informations. Néanmoins, les documents officiels ainsi que les données tirées d'articles de presse, d'interviews et de questionnaires, ont fourni à l'auteur matière à établir le présent rapport.

24. Sur un plan très général, le premier cycle de CMR a suscité auprès des parties intéressées une prise de conscience politique de l'importance des politiques de la science et de la technologie (S-T). Le second cycle, qui touche aujourd'hui à sa fin, est à l'origine d'un vaste débat qui s'est traduit par la formulation de recommandations de grande portée en vue de l'application de la politique scientifique et technologique au développement.

25. Depuis sa création en 1946, jusqu'au début des années 60, l'Unesco a joué un rôle secondaire dans l'organisation de différents types de conférences. Les premières activités de l'Unesco étaient centrées sur l'éducation et les sciences fondamentales, le sentiment étant que les sciences appliquées n'étaient pas du ressort de l'Organisation. Quand un important débat international au sujet du rôle de la science et de la technologie dans le processus de développement économique s'est engagé entre 1960 et 1964, des changements

1. Voir Unesco. "Evaluation of Regional Ministerial Conferences on Science and Technology, Method and Work Programme". NS/ROU/374 (Paris, 1976), p. 6-9.

sont intervenus au sein de l'Unesco, où un intérêt se développa pour les questions de politique scientifique. Dans un climat quelque peu marqué par certains désaccords internes, le budget des sciences pour 1963 était augmenté de 50 %. Cette disposition était prise, en partie, pour répondre à "des possibilités nouvelles et aux demandes formulées par de nouveaux Etats membres", et non pour tenir compte de bons résultats initiaux ou du fait que l'action de l'Unesco présentait "des liens intimes avec des activités connexes"¹. De plus, l'Unesco s'opposait à la conception que le siège de l'ONU avait de la science et de la technologie, en particulier au lendemain de la Conférence sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, tenue à Genève en 1963. C'est essentiellement en réaction à cette Conférence qui, à ses yeux, n'avait pas su analyser les modalités selon lesquelles la science et la technologie pourraient être exploitées par le Tiers Monde, que l'Unesco a inauguré le cycle des conférences ministérielles régionales CAST. Dans son allocution devant la Conférence de Genève, le Directeur général de l'Unesco, René Maheu, a estimé que ce serait "s'abuser" que de penser que l'importation de techniques étrangères ou "l'implantation hâtive de sciences appliquées en quelque sorte toutes faites" pourrait résoudre le problème du progrès technologique des pays insuffisamment développés. "Ce problème ne peut être résolu de manière radicale ... que ... suivant un processus endogène"².

26. L'initiative a été bien accueillie par les pays en développement, car elle allait manifestement dans un sens favorable aux efforts qu'ils déployaient pour se libérer de leur dépendance à l'égard des pays industrialisés. Vue rétrospectivement, la conception défendue par l'Unesco a aidé de façon notable les pays en développement à comprendre quels allaient devoir être les grands axes de leurs efforts. Sur un plan tout-à-fait différent, cependant, ce point de vue tranché n'a fait qu'attiser la rivalité entre les institutions des Nations Unies, chacune cherchant à s'assurer un rôle de premier plan dans les activités internationales en matière de science et de technologie.

27. Les bases de la Conférence CASTALA I de Santiago ont été jetées lors de la Conférence internationale sur l'organisation de la recherche et la formation du personnel en Afrique en ce qui concerne l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, tenue à Lagos en 1964. Le Plan de Lagos était destiné à aider les gouvernements africains à prendre des mesures de nature à favoriser la recherche scientifique. D'autres conférences poursuivant des objectifs semblables ont été organisées dans les autres régions avec le concours de l'Unesco.

28. CASTASIA I (New Delhi, 1968) et CASTAFRICA I (Dakar, 1974) sont venues consolider les premiers efforts de l'Unesco. Elles ont fourni aux pays participants l'occasion :

- (a) d'échanger des informations sur leurs politiques scientifiques et technologiques ;

1. Charles Davis. "L'Unesco et la promotion des politiques scientifiques nationales en Afrique Sub-Saharienne, 1960-1979". Etudes internationales XIV : 4 (décembre 1983), p. 623-626.

2. Organisation des Nations Unies. Rapport sur la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Voir Volume VIII, Documents officiels, Liste des rapports et mémoires, index, Dunod, avec la collaboration des Nations Unies, Paris, 1964, p. 35 à 37.

- (b) d'examiner leurs propres capacités en S-T et leur rôle dans le développement ; et
- (c) de promouvoir la recherche et la gestion en vue d'objectifs définis.

29. Il a été reconnu, au cours de cette période, que lier l'éducation et la S-T était capital, et, qui plus est, que les rapports entre la S-T et les divers secteurs où les résultats de la recherche pourraient s'appliquer seraient des éléments déterminants dans la recherche des voies du développement.

30. Le Plan d'action mondial adopté par l'UNACAST en 1971 a défini, par secteurs, les enjeux des débats futurs. Ces secteurs sont les suivants : politique et institutions dans les domaines de la science et de la technique ; enseignement des sciences et des techniques ; ressources naturelles ; alimentation et agriculture ; industrie ; transports et communications ; habitation, construction et développement urbain ; santé ; population ; applicabilité et applications des nouvelles techniques. Ce sont ces travaux, et ceux d'une réunion préparatoire tenue en 1975, qui ont permis à la Conférence CASTARAB, convoquée à Rabat en 1976, d'identifier certains domaines de coopération pouvant se prêter à des projets conjoints. Les pays représentés à la Conférence de Rabat se sont intéressés principalement aux questions touchant l'énergie et les ressources naturelles, et en particulier à celles qui concernent la désertification et la conservation, l'irrigation, les problèmes côtiers, les ressources en eau et les sciences de la mer.

31. Le premier cycle des CMR, dans l'ensemble, a eu pour effet d'élever le niveau des politiques scientifiques et technologiques. Les gouvernements nationaux ont reconnu que la science et la technologie ont un lien avec la croissance économique, qu'elles sont profondément impliquées dans le système économique international, et qu'elles peuvent favoriser le progrès social.

32. La nature des débats s'est quelque peu transformée au cours du deuxième cycle des CMR. Lors de CASTASIA II, si la plupart des grandes questions, telles que l'élaboration des programmes d'étude et l'exode des compétences, sont encore soulevées dans les débats, ceux-ci, pour une bonne part, tournent autour du transfert de technologie, de la recherche apparentée à ce domaine, de l'emploi, des services d'information, et des modalités de financement des projets. CASTALAC II, pour sa part, a retenti des préoccupations des pays latino-américains concernant le problème de la dette extérieure. Dans le même esprit, les deux conférences ont également abordé la question de la planification et de la coordination de la S-T au service du développement en formulant d'amples recommandations. Dans leurs grandes lignes, les débats ont tourné autour de deux questions :

- (a) comment développer la capacité S-T dans le contexte d'un pays en développement ; et
- (b) comment faire face, d'un point de vue de politique générale, aux initiatives S-T des pays industrialisés.

33. Plusieurs tendances marquantes se dégagent des CMR. Tout d'abord, on note une hétérogénéité notable, et croissante, des types de questions abordées lors des conférences. Alors que CASTALA I avait traité de problèmes de caractère très général, pour "tâter le terrain" en quelque sorte, les thèmes abordés par les conférences récentes se sont diversifiés. Il en est de spécifiques, comme la recherche sur les plantes médicinales en Afrique, et d'autres, tels que le

transfert de technologies, qui correspondent à des problèmes d'ensemble intéressant le monde entier et se situant au coeur des débats dans nombre d'instances internationales.

34. En second lieu interviennent des facteurs contextuels dont il faut tenir compte car chaque pays connaît une situation qui lui est propre, et il n'est pas deux pays qui se trouvent au même stade de développement social et économique. De ce fait, les programmes et les priorités diffèrent sensiblement, de même que le cadre des politiques S-T elles-mêmes. La prise en compte de ces différences a conduit à formuler les ordres du jour de conférences dans les termes les plus généraux.

35. Le Tableau 2A ci-après récapitule au mieux les questions examinées au cours du deuxième cycle des réunions CAST, en signalant celles qui étaient également inscrites à l'ordre du jour des deux conférences MINESPOL.

36. La série des conférences MINESPOL a fourni aux pays d'Europe et d'Amérique du Nord l'occasion de débattre de questions scientifiques et technologiques dans un cadre Est-Ouest et non plus Nord-Sud. Ces réunions ont été fort différentes des conférences CAST. Le Tableau 2A indique quelques-uns des thèmes qui ont figuré à l'ordre du jour des deux types de conférences, tandis que le Tableau 2B énumère certains des thèmes spécifiques des conférences MINESPOL.

Tableau 2A - Thèmes et sous-thèmes principaux des conférences CAST

Ressources humaines

1. Enseignements primaire, supérieur, technique, informel et non formel
2. Enseignement et emploi - élaboration des programmes d'étude*
3. Exode des compétences - comment instaurer un climat favorable aux scientifiques*
4. Rôle des universités dans la coopération en matière de recherche*
5. La normalisation au service de l'administration - terminologie, mesures*
6. Organisation et mise en commun de l'information*
7. Gestion de la recherche*
8. Médias/communication, vulgarisation de la S-T*
9. Exode rural

Industrie

1. Lien entre la recherche et l'industrie*
2. Relations réciproques entre branches et secteurs
3. Infrastructures et capacités en S-T*
4. Développement de l'agro-industrie
5. Le développement dans ses rapports avec la topographie et l'environnement - zones marines, côtières, régions montagneuses, désertification
6. Mise au point de produits et processus biotechnologiques
7. Projets de commercialisation/stratégies commerciales communes
8. Equipements, pièces de rechange, instrumentation

Questions financières

1. Problèmes de la dette extérieure des pays en développement
2. Financement interne/externe des projets et recommandations

Transfert de technologies

1. Structure du marché : (a) monopole de l'offre
(b) pratiques commerciales restrictives
(c) thèse de la dépendance
2. Assimilation/transfert non global des technologies
3. Technologie appropriée - innovation*
4. Cadre conceptuel à l'intention des gouvernements receveurs
5. Incidences sur les échanges commerciaux*

* Sous-thème également traité par les conférences MINESPOL.

Tableau 2B - Thèmes spécifiques des conférences MINESPOL

Ressources humaines

1. Mobilité et organisation des carrières des scientifiques et des chercheurs
2. La R-D au service de la productivité de la main-d'oeuvre
3. Mise au point de modèles de planification pour l'étude des rapports entre la main-d'oeuvre S-T et les résultats économiques globaux
4. Priorité aux sciences fondamentales

Stratégies industrielles : recherche-développement

1. Financement de la R-D au titre des budgets nationaux, des fonds d'encouragement et des fonds spéciaux
2. Stimulation de l'investissement dans les industries axées sur la recherche et dans le secteur des biens d'équipement
3. Réduction des importations de produits primaires
4. Réduction des achats de technologies, brevets et licences
5. Etudes de marché en vue de l'accroissement des exportations
6. Autres types d'études - études d'impact relatives à l'urbanisation, besoins sociaux, médecine, infrastructure des transports et des communications, écologie

Transfert de technologies

1. Nature des courants d'information et des services de documentation
 2. Rôle des entreprises multinationales
 3. Possibilité d'opérations en association et autres instruments de coopération
 4. Différents types de transferts - verticaux et horizontaux
-

37. L'examen des débats montre qu'en fait les conférences CAST et MINESPOL ne s'engagent pas seulement dans des directions différentes ; elles s'opposent diamétralement sur certaines questions. Une bonne partie des délibérations de MINESPOL II se sont déroulées sur un fond de propositions en vue d'un nouvel ordre économique international. Cela n'a pas empêché les participants de préconiser une attitude protectionniste, notamment en ce qui concerne l'importation des matières premières et des produits primaires, qui constituent l'essentiel des exportations de nombreux pays en développement. Outre l'animosité politique feutrée entre l'Est et l'Ouest, et le problème évident de

l'écart qui sépare, sur le plan des ressources S-T, l'Europe et l'Amérique du Nord, d'une part, et le monde en développement, de l'autre, on voyait transparaître dans les débats de MINESPOL le souhait non exprimé des pays industrialisés de conserver leur avantage technologique et, par conséquent, leur marge de compétitivité sur d'autres pays, singulièrement - quoi que cela ne fût pas dit - sur les pays en développement/¹.

38. L'attention portée aux questions Nord-Sud par MINESPOL-II pourrait découler des activités menées par les pays membres pour préparer la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement qui devait avoir lieu en août 1979.

III. LES PARTICIPANTS AUX CONFERENCES MINISTERIELLES REGIONALES

39. Ces conférences ont ceci de particulier que leurs participants principaux sont des personnalités de niveau ministériel. La raison d'être des CMR est de donner l'occasion à des ministres de débattre de questions de science et de technologie qui sont importantes pour leur pays. Il faut savoir cependant qu'il s'agit de questions qui sont rarement chez eux au centre du débat politique, et ce d'autant moins qu'elles sont plus vastes et relatives au long terme.

40. Pourtant - les tableaux 3 et 4 le montrent - dans la plupart des cas, seulement une minorité de pays se sont fait représenter par des ministres à ces conférences, et l'on n'a d'ailleurs pas de moyen de déterminer le degré de participation de ces ministres. Les ministères le mieux représentés par leur ministre, ainsi que par des fonctionnaires ayant qualité de "délégués", sont ceux de l'éducation ; viennent ensuite les ministères dont relèvent spécifiquement les questions scientifiques ; on ne compte en revanche aucun participant ayant la responsabilité des ministères de l'économie, du commerce ou des finances, généralement considérés pourtant comme des ministères importants.

Tableau 3 - Profil des délégués aux conférences

	<u>Pays</u>	<u>Ministres</u>	<u>Fonctionnaires de haut rang ou de rang intermédiaire</u>	<u>Diplomates</u>	<u>Univer- sitaires</u>	<u>Divers</u>	
CASTALA I	18	1	20	16	11	25	-
CASTASIA I	25	14	22	28	26	20	-
MINESPOL I	33	16	64	42	38	17	10
CASTAFRICA I	32	10	33	42	23	15	3
CASTARAB I	16	7	27	23	6	19	5
MINESPOL II	32	16	61	57	32	30	7
CASTASIA II	23	13	37	52	26	6	-
CASTALAC II	25	6	38	37	21	5	1

1. Unesco. Science, technologie et politique du gouvernement. Une conférence ministérielle pour l'Europe et l'Amérique du Nord, ISBN 92-3-101718-7 (Paris, 1979), p. 60-73.

Tableau 4 - Ministères représentés aux CMR

	<u>Education</u>	<u>Science</u>	<u>Planification</u>	<u>Culture</u>	<u>Ressources</u>	<u>Total</u>
CASTALA I	1	-	-	-	-	1
CASTASIA I	8	4	1	1	-	14
MINESPOL I	6	6	1	2	1	16
CASTAFRICA I	4	1	3	1	1	10
CASTARAB I	6	1	-	-	-	7
MINESPOL II	7	5	1	1	2	16
CASTASIA II	2	9	1	-	1	13
CASTALAC II	3	2	1	-	-	6
Total	37	28	8	5	5	83

IV. LE PROCESSUS DE PREPARATION

41. Les sections précédentes s'appuyaient essentiellement sur une analyse détaillée des actes des réunions CAST ; celles qui vont suivre tirent l'essentiel de leur matière des données recueillies au cours de la série d'entretiens structurés que nous avons eus dans toutes les régions avec des ministres, des hauts fonctionnaires et des personnalités du monde scientifique.

42. Le sentiment dominant chez tous ceux d'entre eux qui connaissaient bien le processus de préparation des conférences CAST est que les préparatifs sont entièrement contrôlés - comme si "la chose leur revenait en propre" - par le Secrétariat de l'Unesco et, en particulier, par le personnel de la Division des politiques scientifiques et technologiques en poste au Siège.

43. Il est vrai qu'une série de réunions préparatoires ont lieu avant la conférence ministérielle proprement dite, mais les participants des pays en développement pensent apparemment qu'ils ne peuvent influencer sur le cours des choses que de façon marginale. Cela n'est certainement pas l'objectif recherché par le Secrétariat actuel, mais c'est la réalité qui est perçue par les milieux intéressés au sein des Etats membres. Il n'apparaît guère que les fonctionnaires nationaux aient vu dans le processus préparatoire un moyen à leur disposition pour faire inscrire à l'ordre du jour des conférences les questions auxquelles leurs ministres attachaient le plus d'importance.

44. Dans certains cas, surtout en ce qui concerne le premier cycle de réunions, un certain ressentiment demeure quant à la nature des contributions au processus préparatoire fournies par certains consultants désignés par l'Unesco-Paris. Mais, d'un autre côté, bien rares - c'est le moins qu'on puisse dire - sont les fonctionnaires nationaux qui aient jamais tenté d'amorcer une réflexion sur les moyens d'axer davantage sur les préoccupations nationales le choix des questions inscrites à l'ordre du jour des réunions. Résultat : le processus préparatoire suit son cours, les contributions nationales sont rédigées plus ou moins selon un modèle établi à Paris, les documents de travail de la conférence paraissent et la réunion a lieu. Le processus a quelque chose d'inéluctable, qui conduit à se demander "qui véritablement mène le jeu ?".

45. Dans plusieurs régions du monde, les personnes interrogées ont pris soin de séparer, dans leurs réponses, les critiques qu'elles avaient à formuler à l'égard du rôle de l'Unesco-Paris de leurs observations quant au rôle utile qu'aurait pu jouer le Bureau régional compétent dans le processus de préparation. Certains Bureaux régionaux de l'Unesco - c'est le cas du ROSTLAC à Montevideo - sont tenus en haute estime dans leur région et les gouvernements auraient apprécié qu'une plus large part de responsabilité leur eût été confiée dans les travaux préparatoires aux conférences CAST. D'autres seraient, selon nos interlocuteurs, entravés dans leur action par des décisions prises à Paris, comme celle de rattacher l'expert en politique scientifique et technologique pour l'Afrique au Bureau régional d'éducation (BREDA) à Dakar et non au Bureau régional de science et de technologie (ROSTA) à Nairobi. (On notera cependant que, sur le plan général, la politique de décentralisation sous-régionale de l'Unesco avait été approuvée par la Conférence générale.)

46. Autre fait important à noter, la "participation" des gouvernements aux préparatifs des réunions CAST présente souvent de grandes faiblesses. Pour citer un cas extrême, l'organisme national chargé de la science et de la technologie de l'un des pays qui doivent participer à CASTAFRICA II ignorait, un an exactement après l'envoi de la lettre circulaire, que l'Unesco avait invité les pays à envoyer des contributions nationales ! Le document n'avait pas été transmis par le ministère qui assure la liaison entre ce pays et l'Unesco. [L'évaluateur a fait faire une copie du document dans une librairie locale et l'a communiquée aux fonctionnaires chargés de la science et de la technologie ; il est à espérer qu'une contribution nationale sera, en fin de compte, soumise à la Conférence.] De tels exemples de non coopération entre ministères et organismes d'un même gouvernement se retrouvent dans le monde entier et entravent considérablement toute action concertée. Il est des pays où les problèmes de ce genre sont beaucoup plus rares, surtout lorsque la Commission nationale pour l'Unesco est active.

47. On observera aussi qu'un processus de préparation plus satisfaisant entraînerait une augmentation substantielle du volume de travail des fonctionnaires dans les différentes capitales. Les délégués que les pays envoient aux réunions préparatoires devraient recevoir des instructions et être habilités à prendre position au nom de leurs gouvernements, d'où la nécessité de consultations beaucoup plus systématiques à l'échelon national. Un certain nombre de fonctionnaires interrogés qui avaient participé à la préparation de conférences passées ont déclaré avoir agi à titre personnel¹ lors des réunions préparatoires et n'avoir guère, voire pas du tout, mené de débat dans leur pays sur les questions à l'ordre du jour. Dans ces conditions, les gouvernements dont relevaient les fonctionnaires en question ne sauraient être considérés comme impliqués dans le processus de préparation.

V. LES REUNIONS PROPREMENT DITES

48. Les premières impressions exprimées d'emblée par la plupart des responsables au sujet des réunions sont les suivantes :

- (i) elles sont trop longues : il n'est pour ainsi dire pas de ministre qui puisse se permettre de consacrer 10 ou 12 jours à une seule conférence internationale ;

1. Se conformant en cela, certes, aux règles relatives à la classification des réunions de l'Unesco, un ensemble de règles qui, aux yeux de l'évaluateur, auraient grand besoin d'être revues.

- (ii) elles sont d'un caractère trop général, mais peut-être est-ce inévitable pour des réunions destinées à servir des intérêts aussi divers ; et
- (iii) alors que le premier cycle de conférences avait eu des effets politiques importants dans de nombreux pays (voir la section VI), les conférences du deuxième cycle qui ont déjà eu lieu ont donné peu, voire pas du tout, de résultats concrets.

Pourquoi devrait-il en être ainsi ?

49. Nous formulerons une hypothèse susceptible de contribuer à apporter au moins un début d'explication. Des réunions ministérielles sont d'autant plus productives qu'elles viennent régler en fin de course les questions qui restent à trancher au sujet de programmes détaillés ayant préalablement fait l'objet de la part des responsables d'un examen poussé et, selon le cas, de négociations, ou apporter à ces programmes le soutien politique nécessaire. [Il en va ainsi aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon international].

50. En ce qui concerne les réunions CAST et MINESPOL, cependant, du fait que les gouvernements ne s'impliquent pas dans la phase préparatoire, les réunions proprement dites sont l'amorce de processus qui pourraient aboutir (mais qui généralement n'aboutissent pas) à une coopération internationale en matière de science et de technologie, au lieu d'être le point culminant d'une démarche dans laquelle les gouvernements participants se seraient sentis pleinement engagés.

51. Divers interlocuteurs ont laissé entendre que l'idée même de demander à des ministres d'assister à des réunions d'assez longue durée, où les thèmes traités sont extrêmement vastes, traduisait peut-être une méconnaissance, de la part du personnel de l'Unesco, des contraintes auxquelles sont aujourd'hui soumis les ministres chargés de la politique scientifique et technologique. Si les personnes interrogées ont rendu hommage aux intentions du Secrétariat de l'Unesco - car elles reconnaissent la nécessité d'encourager les ministres à examiner de vastes questions présentant un intérêt à long terme et à en débattre - beaucoup ont estimé qu'un ordre du jour trop ample voue d'avance une conférence à n'avoir qu'un faible résultat.

52. Si cette critique apparaîtrait fondée aux yeux de l'évaluateur, des critiques tout aussi fondées peuvent être adressées aux fonctionnaires nationaux. Comme nous l'avons vu dans la précédente section, aucun d'entre eux n'a jamais, ne serait-ce qu'essayé, d'insister pour que l'ordre du jour soit plus ramassé, pour que des négociations préparatoires intensives et adéquates soient menées, et pour que les rencontres ministérielles proprement dites soient suffisamment brèves (deux ou trois jours) pour qu'un maximum de ministres puissent y participer, de façon à ménager le maximum de chances de voir se dégager un consensus politique.

53. En ce qui concerne le fond, ainsi qu'il ressort du bref résumé présenté ci-dessus dans la section II, les points inscrits à l'ordre du jour des réunions comprenaient nombre de grandes questions qui présentaient de l'importance au moment de la tenue de la réunion (à noter, par exemple, la vedette donnée à la question de la dette extérieure à la Conférence CASTALAC II en 1985) mais le niveau des débats est resté si abstrait qu'en matière d'action concrète les décisions sont restées dans le vague.

VI. IMPACT DES CONFERENCES MINISTERIELLES REGIONALES

54. Il ressort de la quasi-totalité des entretiens que nous avons eus dans des pays en développement que le premier cycle de réunions CAST a eu pratiquement partout pour effet - il en était besoin - de mieux faire comprendre aux politiques tout ce que les efforts "endogènes" en matière de science et de technologie pouvaient apporter au processus de développement économique et social. A la suite de ces réunions, de nombreux gouvernements ont pris des mesures pour réorganiser ou renforcer les mécanismes de formulation des politiques scientifiques et technologiques nationales, ou dans certains cas en créer. C'est au premier cycle de réunions CAST que l'Unesco doit d'avoir apporté cette importante contribution ; en revanche, ni le deuxième cycle de réunions CAST ni les deux conférences MINESPOL ne peuvent prétendre avoir contribué de façon aussi tangible aux activités nationales de S-T.

55. Mis à part cet acquis général et réel, on serait en peine de citer d'autres changements concrets intervenus grâce aux réunions CAST, soit dans le mode de financement, soit dans l'organisation des activités scientifiques et technologiques.

56. L'entreprise sans doute la plus prometteuse qui ait été tentée pour donner suite à des recommandations d'une réunion CAST est le "Réseau africain d'institutions de science et de technologie (RAIST), et il peut être intéressant d'examiner ce cas pour montrer ce qui a été réalisé et comment les choses sont perçues. (Il faut cependant savoir que les autorités de divers pays contestent que le RAIST soit une émanation directe de CASTAFRICA I et émettent des réserves quant à son utilité.)

57. Le RAIST est, à l'heure actuelle, composé d'une douzaine de réseaux opérant dans neuf domaines de l'ingénierie et quatre domaines des sciences exactes et naturelles, auxquelles participent 64 institutions de 40 pays africains. Il est actuellement dans la seconde moitié d'un deuxième exercice financier quadriennal, son financement étant assuré par l'Unesco, le PNUD et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Son secrétariat très restreint est basé au ROSTA, à Nairobi/¹.

58. Le RAIST a pour objectif de promouvoir l'élaboration de programmes d'études, les échanges de personnel et les échanges d'étudiants de deuxième cycle en Afrique, dans les domaines couverts par ses réseaux constituants, et il a clairement pour mandat/¹ de favoriser la mise en oeuvre des recommandations/² de la Conférence CASTAFRICA portant sur

- les domaines de la coopération régionale (Recommandation n° 28) ;
- les ressources humaines affectées aux activités scientifiques et technologiques (n° 3) ;
- la formation des cadres scientifiques et technologiques (n° 6) ;
- la coopération pour la fourniture des moyens de formation du personnel scientifique et technologique (n° 27) ;
- la mobilité du personnel en Afrique (n° 29) ; et
- la coopération universitaire dans le domaine de la R et D (n° 30).

1. Voir : ANSTI/RAIST Secretariat. "Six years of ANSTI 1980-1985 : Report of the Project Coordinator", (Nairobi, 1985).

2. Pour les Recommandations de CASTAFRICA, voir "La science et la technique au service du développement en Afrique", Etudes et documents de politique scientifique n° 35, Unesco, Paris, 1974.

59. Cependant, malgré l'appréciation globalement positive que portent sur le RAIST et son potentiel les universitaires associés à ses réseaux, aucun gouvernement africain ne verse actuellement la moindre contribution à son fonctionnement - fût-ce en monnaie locale. Devant ce désintérêt des gouvernements, les agences d'aide qui assurent actuellement le financement du RAIST pourraient bien être amenées à reconsidérer leur engagement pour l'avenir.

60. Qu'un système bien conçu, établi avec le minimum de frais généraux, n'arrive pas à obtenir le soutien des gouvernements dont il est destiné à servir les intérêts en dit long sur le degré d'adhésion des gouvernements participants aux conclusions de la réunion CAST dont les travaux ont été à l'origine de la création du système.

61. D'autres réunions du premier cycle ont débouché sur la mise en place d'activités régionales modestes, par exemple d'un comité permanent d'experts en matière de politique scientifique et technologique en Amérique latine, qui s'est réuni sept fois entre CASTALAC I et II, et d'un bureau chargé de promouvoir la coopération européenne dans le domaine de la science et de la technologie qui fut une émanation de MINESPOL I, mais il apparaît que ni l'un ni l'autre n'ont profondément marqué de leur empreinte les activités S-T dans leurs régions respectives. Pourquoi ? Parce que les gouvernements des pays membres n'ont pas choisi d'en faire d'importants outils pour la promotion d'une réflexion ou d'une action à l'échelon régional.

62. Les Etats qui ont participé à CASTARAB I ont mis en place un dispositif plus élaboré de suivi, comprenant un comité de quatre ministres et un petit secrétariat et doté de ressources permettant de tenir des réunions et d'exécuter une étude de faisabilité sur la création d'une banque arabe de financement de la science et de la technologie. Malheureusement, compromise par des événements n'ayant rien à voir avec la science et la technologie, cette initiative a fait long feu.

63. Ainsi les réunions CAST, mises en route pour donner une traduction concrète de l'analyse fine des besoins des pays en développement que l'Unesco avait faite en 1963 par la voix de son Directeur général, ont d'abord eu un grand retentissement politique mais semblent aujourd'hui avoir pratiquement perdu toute efficacité. Il reste maintenant à nous demander pourquoi, et ce qu'il est possible de faire.

VII. LE SOUTIEN DE L'UNESCO AUX REUNIONS CAST

64. La Division des politiques scientifiques et technologiques du Secteur des sciences de l'Unesco est celle sur laquelle a reposé pour l'essentiel la responsabilité de la conception et de l'organisation des réunions CAST et MINESPOL. En cette période de rigueur financière, il est important de noter que cette Division ne compte actuellement que neuf fonctionnaires du cadre organique, dont sept sont en poste à Paris, les deux autres étant respectivement affectés au BREDA (Dakar) et au ROSTLAC (Montevideo). Le budget approuvé de la Division pour 1986-1987 est de 1,1 million de dollars des Etats-Unis, et il est peu probable que ce montant soit modifié pour le prochain exercice budgétaire. Ceci étant posé, il faut savoir qu'une réunion CAST de la même envergure que CASTARAB II coûterait entre 450.000 et 500.000 dollars des Etats-Unis, en supposant l'emploi de trois langues de travail et l'inscription au budget d'une seule réunion préparatoire. Comme on peut le constater, cette somme correspond à environ 50 % des crédits dont dispose la Division, abstraction faite des dépenses de personnel. Même une réunion de moindre envergure,

avec seulement deux langues de travail et sans réunion préparatoire, nécessiterait un budget d'au moins 200.000 dollars des Etats-Unis.

65. Il semble évident à l'évaluateur que les ressources, tant financières qu'humaines, dont dispose la Division des politiques scientifiques et technologiques sont insuffisantes pour qu'un cycle normal de réunions ministérielles soit assuré et un soutien fourni aux Etats membres dans la mise en oeuvre des recommandations.

66. Serait-il possible de trouver auprès d'autres secteurs de l'Unesco un soutien adéquat pour organiser des cycles de réunions ministérielles qui soient utiles aux Etats membres ? L'évaluateur, envisageant la possibilité de faire appel à cet effet à l'ensemble du Secteur des sciences (qui, notamment, compte plus de 100 fonctionnaires du cadre organique) a renoncé, après réflexion, à présenter une telle suggestion, ce pour les raisons suivantes :

- (i) il est peu probable qu'une recommandation en ce sens soit chaleureusement appuyée par les neuf divisions spécialisées du secteur ;
et
- (ii) pareille solution aurait probablement l'inconvénient, plus grave, de cumuler les difficultés de coordination interne entre les divers ministères des gouvernements participants dont le domaine de compétence correspond à celui d'une des divisions du secteur (ministères des mines, ministères des pêches, ministères de l'environnement).

67. En outre, vu la diversité des domaines d'action qui sont du ressort de ces divisions, on en arriverait par souci d'équilibre à établir des ordres du jour aussi longs et aussi exhaustifs que ceux des réunions CAST actuelles. Il faut également noter que l'éventail des disciplines dont s'occupe le Secteur des sciences est très loin de recouvrir celui des questions qui relèvent des ministres.

68. Enfin, un autre problème très important, de structure celui-là, se pose à l'Unesco. L'une des principales difficultés auxquelles se trouve confronté tout gouvernement qui s'emploie à mettre la science et la technologie au service du développement est la nécessaire harmonisation des orientations qu'il définit dans le domaine de la politique scientifique et technologique avec ses décisions de politique économique - or, l'Unesco n'est pas habilitée à traiter des questions de politique économique.

CONCLUSIONS

69. L'objectif des réunions CAST était, semble-t-il, à l'origine, d'amener les gouvernements des pays en développement à mieux prendre conscience, au plan politique, de l'importance de la science et de la technologie pour le processus de développement et du rôle crucial que devrait jouer en la matière leur propre effort scientifique et technologique. A cet égard, le premier cycle de conférences CAST peut être considéré comme un succès.

70. Cela dit, une fois atteint cet objectif initial, les réunions CAST ont continué sur leur lancée, mais sans les deux éléments qui leur auraient permis de contribuer durablement à l'exploitation de la science et de la technologie au service du développement : des objectifs spécifiques nouveaux et l'engagement politique des Etats membres. En outre, elles absorbent une part disproportionnée des ressources limitées dont dispose la Division des politiques

scientifiques et technologiques de l'Unesco. Un troisième cycle de réunions CAST analogues par leur structure, leur préparation et leur orientation ne produirait probablement pas plus de résultats tangibles que le deuxième cycle, aussi recommandons-nous de ne pas entreprendre un troisième cycle de réunions qui serait purement et simplement calqué sur le modèle actuel.

71. Il apparaît que MINESPOL I ne peut pas revendiquer le degré de réussite dont on peut créditer les premières réunions CAST, dès lors que les pays de la région d'Europe étaient déjà dotés de l'appareil gouvernemental nécessaire pour soutenir les activités scientifiques et technologiques et que MINESPOL II n'a pas eu plus de résultat tangible que les dernières conférences CAST. En conséquence, il n'y a pas lieu d'envisager de MINESPOL III.

72. Dans la section précédente a été brièvement évoquée la possibilité de trouver au sein de l'Unesco d'autres sources de soutien pour les cycles de conférences ministérielles ; elle a été jugée inexistante.

73. Aux yeux de l'évaluateur, les problèmes fondamentaux de ces réunions telles qu'elles se présentent actuellement sont les suivants :

- (i) Etant donné que la seule base politiquement acceptable sur laquelle l'Unesco puisse se fonder pour déterminer la participation à de telles réunions est celle des régions géographique, l'éventail des domaines d'intérêt représentés sera toujours si large qu'il faudra nécessairement établir l'ordre du jour de façon à les englober tous, ce qui aboutira inexorablement à des débats d'un caractère si général qu'ils n'auront guère d'effet pratique.
- (ii) L'Unesco et les Etats membres n'ont pas encore compris que les réunions ministérielles ne peuvent être suivies d'effet que si elles servent à apporter l'approbation finale des gouvernements à des accords de coopération minutieusement négociés. Les processus de préparation actuels ne se prêtent absolument pas à cela.
- (iii) Les gouvernements des Etats membres ne font nullement la preuve, par leur action ultérieure, qu'ils s'estiment tenus de participer à la mise en oeuvre des recommandations de ces réunions.
- (iv) La nature cyclique du système fait qu'une réunion n'est pas organisée parce que tel ou tel besoin se fait sentir ou que telle ou telle possibilité s'offre : une réunion a lieu simplement parce que c'est le tour de la région concernée.

74. Ces conclusions négatives ne signifient pas que des réunions ministérielles sur la science et la technologie ne puissent jamais être utiles, tant s'en faut. Elles font toutefois ressortir qu'en raison des contraintes institutionnelles qui lui sont imposées - en grande partie par les décisions et les préférences des Etats membres - il est très difficile à l'Unesco de répondre aux besoins particuliers que ressentent des groupements plus limités d'Etats dans des domaines où pourraient s'ouvrir des perspectives d'action concrète.

75. Si les conclusions de la présente évaluation sont jusqu'à présent négatives, l'auteur n'en souhaite pas moins souligner que tous les pays, en particulier les pays en développement, pourraient certes tirer un profit considérable de l'examen sur une base multilatérale des questions amenées par le besoin d'adapter les politiques de la science et de la technologie aux impératifs du développement, et que dans les pays en développement les intéressés

- au gouvernement comme dans les milieux de la recherche - n'ont pas fréquemment l'occasion de se consulter ou d'échanger des idées.

76. Pour répondre à ce besoin réel, l'évaluateur a été tenté de recommander à l'Unesco d'envisager de promouvoir l'organisation régulière de réunions de hauts fonctionnaires, c'est-à-dire d'essayer à nouveau ce qui avait été fait à titre expérimental en Amérique latine entre CASTALAC I et CASTALAC II et proposé, au cours du processus de préparation de CASTAFRICA II, comme une suite possible à donner à cette réunion. De telles réunions seraient envisageables, mais rien ne garantit qu'elles feraient autre chose que doubler les rencontres que patronnent les différentes commissions économiques régionales des Nations Unies, ni qu'elles seraient plus fructueuses que les sessions du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, mis en place par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD) à Vienne, en 1979.

77. Peut-être faudrait-il un peu plus d'audace, et il y a deux fronts sur lesquels l'Unesco pourrait essayer d'avancer.

- (i) Les ressources de l'Unesco seraient peut-être mieux employées à promouvoir des réunions sous-régionales sur des points précis de politique scientifique et technologique, auxquelles seraient invitées à la fois des chercheurs et des fonctionnaires gouvernementaux chargés de l'élaboration des politiques, car dans de nombreux pays le dialogue entre ces deux catégories de personnes est pratiquement inexistant. Il serait encore plus intéressant de pouvoir inviter des représentants des ministères de l'économie, des finances ou de la planification car un débat de qualité sur l'interaction des politiques scientifiques et technologiques et des politiques économiques est essentiel dans le monde d'aujourd'hui. Tout comme le premier cycle de réunions CAST avait abouti à la création d'institutions chargées des politiques scientifiques et technologiques, peut-être des réunions de ce type pourraient-elles améliorer la qualité du dialogue à l'échelon national entre les principaux acteurs censés orienter l'application de la science et de la technologie au développement.
- (ii) Des efforts concertés devraient être déployés dans le cadre du système des Nations Unies pour que s'instaurent des relations de travail viables entre les différents organismes - y compris ceux de l'Unesco, des commissions économiques régionales et de l'ONU-New York - qui affrontent les problèmes de la politique scientifique et technologique. L'évaluateur estime que l'Unesco devrait s'employer activement à susciter l'instauration de meilleures relations. Il croit savoir que de bonnes relations de travail existent entre la CEPALC et le ROSTLAC en Amérique latine, ainsi qu'avec la CEAO dans la région des Etats arabes, et que la CNUSTD à New York s'efforce actuellement de redéfinir ses activités de manière à favoriser une coopération interinstitutions accrue. Tous les pays, et en particulier les pays en développement, gagneraient à ce que les institutions des Nations Unies travaillent de concert plutôt que de se faire concurrence.

78. S'il se révèle possible d'organiser entre fonctionnaires et chercheurs des Etats membres des réunions qui permettent la définition claire d'activités propres à améliorer, grâce à un effort multilatéral, l'application de la science et de la technologie à tel ou tel aspect du développement, alors - et alors seulement - l'Unesco pourra envisager la possibilité de réunir les

ministres des Etats membres intéressés pour donner le coup d'envoi à cet effort.

POST-SCRIPTUM

79. Comme nous l'avons indiqué au début du présent rapport, deux évaluations distinctes ont été effectuées, l'une par les pays nordiques sur les conférences MINESPOL, l'autre par l'auteur sur les conférences CAST. En outre, l'Unesco a chargé un groupe d'experts d'examiner ces évaluations et de lui donner son avis.

80. De ces différentes opérations se dégagent quelques principes auxquels tous semblent souscrire concernant les conditions qui doivent être remplies avant qu'une conférence ministérielle régionale ne soit convoquée. Ces conditions sont les suivantes :

- (a) Une réunion ministérielle ne doit avoir lieu que lorsque les Etats membres ont identifié des raisons spécifiques en justifiant la tenue.
- (b) Les gouvernements des Etats membres doivent participer pleinement à tout le processus de préparation et organiser dans leur pays toutes les consultations nécessaires, qui constituent un élément essentiel de ce processus.
- (c) Les gouvernements des Etats participants qui souhaitent que des possibilités accrues de collaboration internationale en science et en technologie soient créées par le CMR devraient s'engager à participer activement à la mise en oeuvre des décisions de ces réunions. (Par conséquent, les délégations envoyées à une CMR doivent être habilités à engager leur gouvernement à participer à la mise en oeuvre des décisions prises ; cela ne peut se faire que si les gouvernements intéressés ont participé pleinement à la phase préparatoire.)

Appendice 1

Les objectifs des conférences ministérielles régionales

La facilité avec laquelle l'impact d'une activité peut être évalué dépend directement de la clarté ou de la précision avec laquelle les objectifs de cette activité sont exprimés. Plus l'objectif est vaste, plus il est facile de prétendre qu'il a été atteint.

Ce problème s'est posé nettement dans l'évaluation des conférences ministérielles régionales organisées par l'Unesco. De l'avis de l'évaluateur, l'objet fondamental des CMR était de susciter des changements positifs dans la façon dont la science et la technologie sont appliquées au développement des Etats membres de l'Unesco mais, si l'on examine les choses de plus près, on constate que les objectifs spécifiques des différentes CMR peuvent être interprétés comme étant beaucoup plus modestes.

Lorsque l'on examine les décisions prises à l'Unesco, soit par la Conférence générale soit par le Conseil exécutif, il est éclairant d'étudier les verbes utilisés pour définir les objectifs des conférences.

Les trois premières avaient ce que l'on pourrait appeler des objectifs "passifs" :

CASTALA I donnait suite à une décision tendant à "évaluer les besoins technologiques"

et "à organiser des conférences régionales".

CASTASIA I avait pour but "d'examiner les mesures propres à favoriser l'application de la science et de la technique au développement...".

MINESPOL I avait pour but "d'examiner les politiques scientifiques nationales, de déterminer les domaines où une coopération régionale pourrait être nécessaire et d'étudier les moyens d'obtenir à cet effet le concours d'organisations régionales intergouvernementales."

On peut dire que, par le simple fait que ces conférences avaient lieu, leur objectif, interprété à la lettre, était rempli. Les deux réunions qui ont suivi avaient des objectifs beaucoup plus ambitieux et davantage orientés vers l'action.

CASTAFRICA I avait pour objet

"d'échanger des informations sur les politiques nationales dans le domaine de la science et de la technologie

d'améliorer l'application de ces politiques ainsi que l'exécution des travaux de recherche

de favoriser la recherche scientifique et technologique

de stimuler les innovations technologiques

d'examiner le rôle de la science et de la technologie dans l'action générale d'un gouvernement

de favoriser la coopération internationale en vue d'atteindre ces objectifs".

CASTARAB I avait pour objet

"d'échanger des informations...

d'examiner collectivement et à l'échelon ministériel la possibilité pour les gouvernements d'agir, dans certains domaines limités et soigneusement définis, pour renforcer les aspects de leurs politiques nationales qui se prêtent à une coopération internationale et régionale plus étroite en matière de science et de technologie ;

de décider des mesures les plus appropriées à prendre pour donner suite aux recommandations..."

Lorsque le deuxième cycle des CMR a commencé, la définition d'objectifs précis orientés vers l'action qui avait caractérisé CASTAFRICA I et CASTARAB I avait été abandonnée et l'on était retourné à l'énoncé d'ambitions plus modestes. C'est ainsi que

MINESPOL II avait pour objectif "d'aider les Etats membres participants à échanger des informations et des points de vue..."

CASTASIA II, "d'examiner..."

et CASTALAC II, aussi, "d'examiner..."

On ne peut qu'en conclure que la définition des objectifs spécifiques de six CMR sur huit était manifestement inspirée par une extrême prudence !

Peut-être existe-t-il cependant une autre explication que la prudence de la modestie qui paraît caractériser les objectifs fixés aux CMR. A l'époque où des évaluations structurées n'étaient pas encore devenues un instrument courant de gestion, il suffisait de dire ce que une activité était censée faire, le pourquoi de cette activité étant considéré comme entendu ou comme allant de soi. En ce qui concerne l'objet de la présente évaluation, l'évaluateur considère que les Etats membres et l'Unesco ont pris l'initiative d'organiser les CMR pour une raison très importante, à savoir pour chercher à améliorer l'application de la science et de la technologie au développement. C'est pour cela qu'il s'est efforcé de juger l'impact des CMR en fonction d'une norme aussi exigeante.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
REFACE	1
. PREPARATIFS DE MINESPOL II	2
. MINESPOL II	7
. LE SUIVI DE LA CONFERENCE	11
. LES PARTIES AYANT PARTICIPE ACTIVEMENT A LA CONFERENCE . . .	13
. BILAN GENERAL	15

PARTIE III

ETUDE DE CAS ETABLIE PAR H. LANDBERG,
SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL SUEDOIS POUR
LA PLANIFICATION ET LA COORDINATION DE LA RECHERCHE

PREFACE

1. Lors de MINESPOL II, il a été décidé de procéder à une évaluation de la Conférence. Cette évaluation est, en partie, chose faite. Divers rapports internes de l'Unesco rendent compte de ce qui a été accompli depuis la Conférence. Dans son exposé sur le Programme et le budget proposés pour la période 1986-1987 (Projet de programme et de budget pour 1986-1987 (23 C/5) - vol. I), le Directeur général suggère que les conférences ministérielles régionales sur les politiques en matière de recherche soient évaluées conjointement avec plusieurs autres activités dans le cadre des efforts récemment déployés par l'Organisation en vue d'une meilleure évaluation de ses programmes.
2. Lors de la réunion de la Commission des pays nordiques organisée en Finlande (Nurmes, août 1985), il a été décidé qu'un groupe de travail nordique serait désigné en vue d'évaluer MINESPOL II. Ce groupe était composé de Hans Landberg (Suède), président ; Holger Rasmussen (Danemark) ; Elisabeth Helander (Finlande) ; Gerd Brevig-Liestol (Norvège) ; Anders Falk (Suède). Jan Hylén (Suède) a assumé les fonctions de secrétaire et a participé activement aux travaux d'évaluation.
3. Ce groupe a été en relation avec les Commissions nationales pour l'Unesco de la République démocratique allemande, de France, des Pays-Bas, d'URSS, d'Espagne et de Hongrie. Grâce aux secrétaires généraux de ces commissions, nous avons pu rencontrer diverses personnes ayant participé tant aux préparatifs de la Conférence qu'à son déroulement. Le Secrétariat de l'Unesco a bien volontiers accepté la proposition du groupe nordique de procéder à l'évaluation, il nous a communiqué tous les documents disponibles et nous a fait bénéficier de son expérience.
4. Le président et le secrétaire du groupe ont été en contact avec M. J. Mullin (Canada), qui a été désigné par l'Unesco pour évaluer le cycle des conférences "CAST/MINESPOL". La présente évaluation ne doit cependant rien aux travaux de M. Mullin.
5. Nous souhaitons remercier tous ceux qui nous ont aidés dans nos travaux, tout en revendiquant l'entière responsabilité des opinions et des propositions formulées dans le présent rapport. Les entretiens que nous avons menés en divers pays ont eu un caractère extrêmement franc et informel. En conséquence, nous avons décidé de ne pas préciser la source des évaluations individuelles dont il est fait état dans le présent rapport.
6. En mars 1987, l'Unesco a organisé une réunion d'experts consacrée à l'évaluation de toutes les conférences ministérielles régionales y compris MINESPOL, à laquelle les travaux de M. Mullin et notre étude de cas ont été soumis. La présente et dernière version de notre texte tient compte des idées nouvelles qui ont été formulées à cette occasion.

Stockholm, le 1er avril 1987

1. PREPARATIFS DE MINESPOL II

HISTORIQUE - MINESPOL I

7. La première Conférence des ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens de l'Unesco (MINESPOL I) a eu lieu à Paris en 1970. Elle avait essentiellement pour but d'examiner quatre grands thèmes :

- I. La sélection, la formation et l'utilisation des scientifiques et des ingénieurs.
- II. Le choix des priorités de la recherche scientifique en fonction des objectifs nationaux du développement économique, social et culturel.
- III. Aspects nationaux de la recherche fondamentale.
- IV. La coopération européenne en matière de recherche fondamentale.

(Pour les thèmes et les recommandations de MINESPOL I, voir l'appendice 1).

LA PREMIERE REUNION PREPARATOIRE

8. La décision d'organiser dans la région Europe une deuxième Conférence des ministres chargés de la politique en matière de recherche (MINESPOL II), qui devait avoir lieu en 1978, a été approuvée par la Conférence générale de l'Unesco, à sa dix-neuvième session, en 1976. Les grandes lignes de son organisation ont été définies par le Conseil exécutif de l'Unesco à sa session de printemps, en 1977. Sept Etats qui n'étaient pas présents à MINESPOL I, dont les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, devaient être invités à participer aux travaux préparatoires et à la Conférence elle-même.

Document préparatoire

9. Comme la Conférence générale l'avait demandé, le Directeur général a invité des experts à participer à une première réunion préparatoire qui a rassemblé 23 Etats membres. En tout, trois réunions d'experts préparatoires ont eu lieu avant la Conférence, en septembre 1976, en juin 1977 et en juillet 1978.

10. La période écoulée depuis la première Conférence des ministres (1970) avait été placée sous le signe de la détente. Preuve en est l'"accord d'Helsinki" (acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de 1975. Mais cette détente s'était aussi manifestée dans le domaine scientifique. On avait pu également constater, depuis 1970 un accroissement de l'intérêt porté à l'environnement ainsi qu'à la gestion des ressources, à l'écologie et à la qualité de la vie - problèmes déjà mentionnés dans les recommandations de MINESPOL I mais dont l'urgence s'était ensuite régulièrement accentuée. Le document préparatoire envoyé par le Secrétariat de l'Unesco avant la réunion d'experts tenait compte de ces tendances. Il faisait état de la déclaration et du plan d'action approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La question était posée de savoir si la Conférence ministérielle envisagée pourrait éviter d'aborder le problème du développement. Les problèmes relatifs à l'énergie et aux conditions de vie étaient aussi mentionnés parmi les questions qu'il était urgent d'examiner. Comme les pays industrialisés

étaient obligés d'opérer des réductions draconiennes dans les dépenses de l'Etat et que les pays du tiers monde avaient besoin de se développer, les experts voudraient peut-être saisir l'occasion offerte par la Conférence pour assurer la défense des normes et du prestige de la science et l'application d'une politique de développement à long terme en lieu et place de programmes d'économies à court terme.

11. Les thèmes proposés par le Secrétariat pour la Conférence allaient dans le même sens et portaient notamment sur les points suivants :

- la science et la technologie et la qualité de vie du citoyen de la région Europe ;
- la science et la technologie face à l'homme et à son milieu : des intérêts inconcialiables ou un faux dilemme ?
- la science et la technologie tiennent-elles dûment compte dans la région Europe des besoins prévisibles des générations futures ?
- y aurait-il lieu de choisir comme thèmes pour MINESPOL II certaines grandes préoccupations actuelles des gouvernements - par exemple : le problème des transports urbains, la recherche de nouvelles sources d'énergie ?

Propositions des experts

12. La plupart des thèmes figurant dans le document préparatoire touchaient à des domaines faisant apparaître la forte dépendance du développement à l'égard de la science et de la technologie. Néanmoins, au cours de la réunion, il a beaucoup été insisté sur les aspects structurels et administratifs de la politique de la recherche. Il a aussi été souligné que l'organisation de la Conférence et les documents de travail devaient faire l'objet d'un examen approfondi et être de nature à susciter des discussions et des décisions concrètes. Il convenait de tirer la leçon des conférences précédentes, de renoncer aux sujets généraux au profit de ce que les ministres estimaient être des problèmes pertinents dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. La Conférence ne devait pas être considérée comme une réunion préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD) bien que plusieurs des questions à traiter fussent d'un intérêt universel. Lors de réunions ultérieures, toutefois, les experts ont changé d'avis à cet égard. Des critères ont été définis pour le choix des thèmes qui seraient proposés à la Conférence : ils devaient être réalistes, se prêter à des études comparatives et prospectives ; ils devaient procéder des politiques nationales en matière de recherche et être susceptibles d'intéresser les ministres responsables de la recherche. Il a été convenu que la Conférence devrait durer cinq jours et recommandé que des réunions préparatoires de haut niveau soient convoquées en vue d'élaborer des projets de recommandation.

Parties ayant joué un rôle actif

13. Il semble que trois parties ou groupes aient participé activement à la réunion et fait des suggestions concernant les thèmes à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence. Quatre thèmes ont été proposés par les pays nordiques : conseils au gouvernement en matière scientifique, participation du public à la prise de décisions de caractère hautement scientifique et technique, moyens nouveaux de susciter des recherches ayant un intérêt social et intégration de la recherche orientée vers le développement et de la recherche axée sur les

besoins mondiaux aux politiques nationales de recherche-développement. Les pays à économie planifiée de la région ont été d'avis que la réunion devait aussi traiter de l'intensification de la coopération en matière de recherche et étudier les domaines qui pourraient faire l'objet de programmes européens communs. Les Etats membres de la Communauté économique européenne ont objecté que, conformément à l'Acte final de la CSCE (1975), ces problèmes relevaient de la compétence de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Les décisions concernant les points à inscrire à l'ordre du jour ont été prises par un vote à main levée. Des questions relatives au besoin de données statistiques sur la recherche-développement et de systèmes d'information améliorés ont été évoquées par le Secrétariat.

14. Les propositions de la réunion d'experts étaient centrées sur les problèmes structurels et administratifs de la recherche. Seul un sujet de portée plus vaste a été retenu, à savoir le rapport de la science et de la technologie au développement économique, sur le plan tant national qu'international. Par ailleurs, une question qui avait déjà été abordée à la réunion d'experts tenue à Budapest en 1972 a de nouveau été soulevée : la participation du public à la prise de décisions sur les problèmes à forte composante scientifique et technologique. Par la suite, l'ordre du jour proposé a été légèrement modifié mais il a été maintenu pour l'essentiel jusqu'à son adoption par la Conférence proprement dite (voir l'appendice 2).

15. On peut affirmer avec certitude que plusieurs arguments d'ordre général, même s'ils n'ont pas été évoqués, ont plaidé en faveur de la convocation d'une conférence des ministres : la volonté de créer un meilleur climat politique dans la région Europe, de renforcer la position de l'Unesco dans cette même région et de conférer au dialogue Nord-Sud une actualité politique quotidienne.

DEUXIEME PHASE DES PREPARATIFS

16. La deuxième phase des travaux préparatoires a débuté par un processus de consultation en deux temps. A l'initiative du Secrétariat, chaque pays a désigné un coordonnateur national qui était chargé de coordonner les préparatifs nationaux et d'assurer la liaison avec le Secrétariat. Dans un premier temps, une nouvelle réunion préparatoire a eu lieu en juillet 1977. Les experts de 31 des Etats membres participants se sont rencontrés pour entamer l'élaboration du document principal de la Conférence. Avant cette réunion, les Etats membres avaient été invités à présenter des mémoires qui devaient constituer les éléments de base du document principal de la Conférence des ministres. Les textes devaient être soumis sous une forme résumée à la réunion. Cette dernière a ainsi été saisie de 44 résumés à partir desquels les priorités devaient être dégagées. Toutefois, comme la moitié seulement des textes avaient été présentés à l'avance, cette sélection a été impossible. La réunion a donc décidé que chaque pays pourrait, s'il le souhaitait, présenter des mémoires in extenso. Quinze pays se sont conformés à cette suggestion et ont présenté en tout 25 "mémoires élargis".

17. Avec le concours de consultants, le Secrétariat a analysé, mis au point et collationné les textes puis il a établi sur cette base, le document de travail principal de la Conférence, dont la version définitive a été publiée au printemps de 1978. Les Etats membres participants ont aussi été invités à rédiger des "résumés nationaux" exposant les principaux aspects de l'organisation de la recherche dans leur pays. Ces résumés semblent avoir constitué l'essentiel du travail préparatoire effectué au niveau national. Ils ont été publiés sous le titre "Politiques scientifiques et technologiques nationales

en Europe et en Amérique du Nord, 1978 - Etats actuel et perspectives" (Unesco, Etudes et documents de politique scientifique, vol. 43), principal document de référence de la Conférence.

Deuxième réunion d'experts

18. Le lien devant exister entre MINESPOL et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD), prévue pour 1979, a fait l'objet d'un échange de vues animé à la réunion d'experts de 1977. Certains estimaient que MINESPOL devait être étroitement associée à la Conférence des Nations Unies dont elle constituait pratiquement une réunion préparatoire. D'autres étaient partisans d'accorder beaucoup moins d'importance aux sujets de préoccupation de la Conférence des Nations Unies qui pouvaient intéresser MINESPOL. Le vote auquel il a été procédé a fait prévaloir un compromis selon lequel MINESPOL serait considérée comme une conférence indépendante, étant entendu que l'un des problèmes essentiels de la région concernait ses relations avec les pays en développement et la prise en compte des besoins des autres régions. C'était poser autrement la question de savoir si la Conférence devait aborder des domaines dont le développement était fortement tributaire de la science et de la technologie ou se cantonner plus rigoureusement dans l'examen des politiques de recherche et des questions relatives à l'administration de la recherche. Un débat identique avait eu lieu à la première réunion d'experts lorsqu'il avait fallu déterminer le thème principal de la Conférence.

Débat au Conseil exécutif de l'Unesco

19. La question des objectifs de la Conférence avait été examinée plusieurs mois auparavant par le Conseil exécutif à sa 102e session. Dans la proposition du Directeur général concernant les Etats et organismes qui devaient être invités à participer à MINESPOL II, il était indiqué que cinq conférences ministérielles régionales avaient été organisées jusque-là, à raison d'une par région. Le but de ces réunions était défini comme suit :

"Ces conférences visent principalement à permettre aux Etats membres participants : (i) d'échanger des informations sur leurs politiques scientifiques et technologiques nationales ; (ii) d'améliorer du point de vue de la gestion leur politique scientifique et technologique et leurs activités de recherche ; (iii) de favoriser la recherche scientifique et technologique en tant que facteur essentiel du développement culturel, social et économique des pays ; (iv) d'encourager le rôle de la science et de la technologie dans la politique gouvernementale globale ; et (v) d'encourager la coopération internationale en vue d'atteindre ces objectifs." (Document 102 EX/12, 1978).

20. A la session du Conseil, on a observé dans l'ensemble la même divergence de vues qu'à la réunion d'experts de 1977. Les propositions du Directeur général concernant respectivement la définition des objectifs et des invitations ont finalement été adoptées.

21. Cette définition, on ne l'oubliera pas, était censée s'appliquer aux conférences ministérielles de toutes les régions, mais il faut admettre que les objectifs fixés sont très élevés, notamment ceux qui sont mentionnés aux chiffres (ii), (iv) et (v). La Conférence doit viser à améliorer du point de vue de la gestion les politiques des Etats membres en matière de recherche, à encourager les innovations technologiques en vue d'accroître la productivité et à examiner le rôle de la science et de la technologie dans la politique

gouvernementale globale. Etant donné que la région Europe détient le gros du potentiel scientifique mondial, le programme est ambitieux. De plus, il est formulé en des termes extrêmement généraux (voir par exemple le point (iii)). Il est donc d'autant plus difficile d'évaluer la mesure dans laquelle de telles conférences atteignent leur but.

22. Un calendrier a été établi pour la suite des travaux préparatoires. Il a été prévu qu'une troisième réunion d'experts serait organisée. Suivant la procédure adoptée la veille de la Conférence MINESPOL I et qui s'était révélée utile, cette réunion servirait de "répétition générale" de la Conférence ministérielle, et devrait élaborer des projets de conclusions et de recommandations de nature à recueillir l'assentiment des ministres (UNESCO/NS/ROU/405, 1977, p. 6).

TROISIEME REUNION PREPARATOIRE

23. La troisième réunion préparatoire, qui a eu lieu en juillet 1978, devait achever la préparation intellectuelle de MINESPOL II. Le document de travail principal de la Conférence avait été expédié à l'avance, de même que 27 résumés nationaux portant sur les systèmes de R-D et un document de référence relatif aux statistiques sur la recherche et le développement en Europe et en Amérique du Nord. La réunion a consacré la plupart de son temps à amener le contenu du document de travail principal à un certain nombre de "questions à débattre", qui ont fait l'objet d'un autre document de travail de la Conférence. La réunion a également recommandé que les neuf sous-thèmes figurant à l'ordre du jour de la Conférence soient répartis entre quatre groupes de travail. Le secrétariat a par ailleurs été chargé d'élaborer un calendrier provisoire. Ce calendrier a été inclus dans le rapport final de la réunion d'experts.

RESUME DES TRAVAUX PREPARATOIRES

24. Une récapitulation des travaux préparatoires montre que les documents élaborés et publiés ont sans doute constitué la contribution la plus importante ; ces documents ont été utilisés pour la définition des politiques nationales en matière de recherche. Toutefois, comme la section suivante (section 2, ci-dessous) permet de le constater, dans le détail la préparation de la Conférence proprement dite a comporté de sérieuses lacunes. Il a manqué un maillon important dans les travaux préliminaires, à savoir l'élaboration de projets de recommandation concrets. Cette tâche, qui incombait à la troisième réunion d'experts, n'a jamais été accomplie, les experts ayant estimé qu'ils n'avaient pas l'autorité voulue pour négocier à cet égard. Comme, dans la plupart des cas, les mêmes personnes ont participé aux deux réunions, on peut se demander pourquoi, dans ces conditions, la deuxième réunion a estimé que la rédaction de projets de recommandation devait être le principal objectif d'une troisième réunion. Le rapport final de la troisième réunion n'indique même pas si la question a été abordée.

25. La tâche à accomplir pendant la phase préparatoire était ambitieuse et le mandat a été rempli pour l'essentiel. Le grand avantage du processus de consultation a été d'offrir aux Etats membres la possibilité d'exposer et d'échanger des vues pendant plus d'un an avant la Conférence.

2. MINESPOL II

26. La Conférence ministérielle a eu lieu à Belgrade, en Yougoslavie. Quelque 220 délégués représentant 33 pays ont participé à ses travaux, qui ont duré du 11 au 16 septembre 1978.

DEROULEMENT DE LA CONFERENCE

27. La troisième réunion d'experts avait étudié la structure à donner à la Conférence et opté en principe pour des délibérations en séance plénière et des réunions de travail sur chacun des grands groupes de sujets. Toutefois, dès le départ, il s'est révélé que l'organisation envisagée manquait de précision. Par exemple, il n'y avait pas de programme défini pour les délibérations en séance plénière. Bien que la plupart des ministres participants aient été présents à l'ouverture des travaux, une discussion séparée sur chacun des thèmes, sans débat général, était prévue. Les séances plénières ont été consacrées aux grandes lignes des politiques en matière de recherche, mais des propositions concrètes tendant à accorder la priorité à certains domaines de recherche ont aussi été formulées. Si au commencement, les discours ont été prononcés par les ministres, par la suite ce sont des responsables de rang moins élevé qui ont pris la parole. On a dit que pendant la phase préparatoire, le secrétariat avait voulu que l'ordre du jour ne soit pas trop rigide dans le détail, ce afin de laisser du temps aux ministres, mais la plupart des ministres ont manifestement quitté la Conférence assez tôt et il n'en restait que quelques-uns à la cérémonie de clôture.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

28. Au cours de la Conférence, les groupes de travail prévus se sont transformés en trois commissions, qui ont utilisé chacune quatre langues de travail au lieu d'une. D'où une augmentation du nombre des interprètes et, partant, des coûts. On ne savait pas bien quel était le mandat des commissions, comment les discussions devaient être menées en pratique, etc., ce qui a retardé les travaux. Le temps imparti, qui était initialement d'une vingtaine d'heures, a été réduit de près de moitié. Une mauvaise répartition des tâches a fait que le sous-thème 5, relatif au rôle de la recherche dans le développement économique, a en fait été examiné à la fois par la Commission 2 et par la Commission 3 (voir l'appendice 2).

29. Sur la proposition du Président, la Commission 1, dont les discussions étaient au départ extrêmement vagues, a ensuite concentré ses efforts sur l'examen de propositions de recommandation concrètes. Toutefois, elle n'a pas vraiment utilisé comme base de travail la documentation générale dont elle disposait. Un certain nombre de projets de recommandation ont été soumis par la Yougoslavie. La Commission a adopté trois propositions (cf. recommandation n° 2, 3 et 4).

30. Les travaux de la Commission 2 se sont déroulés relativement sans heurts. Dans un premier stade, ils ont porté essentiellement sur les "questions à débattre", résumé du document de travail principal établi à la troisième réunion préparatoire. Une attention particulière a été accordée à l'intérêt social de la recherche. La discussion sur l'influence du public dans les domaines de la R-D a été moins animée. La Commission a aussi examiné les projets de recommandation émanant de la Yougoslavie (cf. recommandation n° 6)

et de la Norvège (cf. recommandation n° 7). Les pays nordiques et la Yougoslavie ont présenté un projet commun (cf. recommandation n° 5 et 8).

31. La Commission 3 était saisie d'un long projet de recommandation de l'URSS concernant la coopération entre l'Est et l'Ouest en matière de recherche. Il est apparu au cours de ses délibérations que les pays participants à économie de marché n'attendaient guère de résultats de la Conférence mais que les pays participants à économie planifiée considéraient cette dernière comme un moyen de poursuivre les discussions qui avaient eu lieu à l'occasion de la CSCE, à Helsinki, en 1975. Ces derniers pays s'étaient montrés particulièrement désireux de créer de nouveaux organes et de nouveaux instituts. La Commission a de nouveau examiné la question de la répartition des tâches entre la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et l'Unesco, qui avait déjà été débattue à la première réunion préparatoire. Adoptant une attitude critique, les Etats-Unis d'Amérique ont proposé de procéder à une évaluation de la Conférence à une date rapprochée. La Commission 3 a surtout examiné de façon approfondie les projets de recommandation présentés (cf. recommandation n° 9, 10, 11, 12 et 13).

32. Pendant la phase préparatoire, l'importance attachée à des projets de recommandation élaborés en commun avait été soulignée. Toutefois, lorsqu'elle s'est ouverte, la Conférence n'avait été saisie d'aucun projet commun sur lequel les commissions puissent travailler. Quand, ensuite, les quatre groupes de travail prévus ont été ramenés à trois, les chances de parvenir à des résultats concrets à l'issue des travaux se sont encore amenuisées. Le temps imparti a aussi été jugé extrêmement limité. Le Secrétariat affirme qu'il n'a pu disposer du texte final des recommandations, pour le mettre au point et le traduire, avant les premières heures de la matinée, le jour de la clôture. Comme lors de la première Conférence des ministres, il a été estimé que le temps alloué était beaucoup trop court eu égard à l'ampleur du programme de travail.

PARTICIPATION

33. L'un des points importants est la représentativité des délégués. La Conférence a-t-elle attiré les catégories de personnes visées, c'est-à-dire les personnes responsables de la politique de recherche ou participant activement à sa mise en oeuvre ? Il est évident que les conférences MINESPOL n'ont pas lieu dans un désert mais la question mérite de retenir l'attention. Ces réunions sont en concurrence avec d'autres conférences et activités analogues. Tous les pays se trouvent constamment contraints, de manière consciente ou inconsciente, d'arrêter des priorités ; il faut, par exemple, désigner le ministère et la personne auxquels une question sera renvoyée, déterminer les ressources à dégager en temps et en argent, etc. La composition des délégations qui ont participé à la Conférence MINESPOL donne au moins une première idée de l'importance accordée par les Etats membres à cette Conférence.

Les profils des délégués

34. Les 33 chefs de délégation se répartissaient en trois catégories : la catégorie des hommes politiques, qui comprenait les ministres, vice-ministres, sous-secrétaires d'Etat ou autres personnes de rang équivalent ; une deuxième catégorie, composée des "scientifiques" comme les recteurs ou vice-recteurs d'académies des sciences ; enfin, une troisième catégorie, formée des ambassadeurs et autres personnalités. On dénombrait ainsi 20 "politiques", dont 13 ministres, sept "scientifiques", enfin trois ambassadeurs et trois autres

personnalités. On ne saurait donc prétendre avoir réuni tous les ministres ou autres personnes de rang équivalent responsables de la politique en matière de recherche de la région Europe puisque seule la moitié environ des chefs de délégation pouvaient être considérés comme tels.

35. En examinant la liste des délégués, on constate que le mot "science" revient le plus souvent (39 fois) et que, dans l'ordre, les expressions "science et technologie" apparaissent 23 fois, "éducation et science" 20 fois et enfin "science et recherche" et "politique scientifique" 14 fois chacune. Il est clair que la majorité des 220 participants s'occupaient de recherche ou de technologie et il serait faux de croire que, parmi eux, le profil classique de l'Unesco, "science - éducation - culture", était plus répandu que le profil "recherche - technologie - développement économique". Il faut donc admettre que, comme on l'avait souhaité, tout le champ de la science et de la recherche était représenté à MINESPOL II.

36. Par contre, s'agissant des personnes, la continuité de la représentation entre les réunions préparatoires et la Conférence n'a pas été bien assurée. Seuls 13 auteurs de "mémoires élargis" ont pris part à la Conférence alors que 25 de ces mémoires formaient la base du document principal. Le nombre de réunions préparatoires auxquelles les experts des divers pays ont assisté permet aussi de mesurer la continuité de la représentation. Ont participé à trois réunions ainsi qu'à la Conférence les experts de neuf pays ; à deux réunions ainsi qu'à la Conférence, les experts de sept pays ; à une réunion ainsi qu'à la Conférence, les experts de neuf pays ; enfin, à la Conférence seulement, les experts de huit pays.

37. La moitié des experts auteurs des mémoires élargis qui avaient fourni le cadre du document de travail principal de la Conférence étaient donc absents à MINESPOL II. De plus, huit pays ont envoyé des délégations sans s'être jamais fait représenter aux réunions préparatoires. Etant donné l'importance que semble avoir revêtu la préparation de la Conférence au niveau national comme au niveau international, ce manque de continuité dans la représentation doit avoir sensiblement compliqué la tâche des délégués. Les entretiens que nous avons eus le confirment.

Niveau politique de la Conférence

38. La question peut être envisagée sous de nombreux angles. Par exemple, le fait que des ministres responsables de la politique de la recherche venus de tous les pays d'Europe et d'Amérique du Nord se rencontrent et aient la possibilité d'échanger des données d'expérience est sans doute très intéressant en soi, même s'il n'en résulte aucun résultat concret. Il est aussi loisible d'affirmer que la politique de la recherche est si vitale pour chaque pays que tout accord sur des points essentiels doit être conclu au niveau politique le plus élevé. On peut aussi arguer de ce que, pour des raisons de prestige, la présence de ministres exige une préparation approfondie, ce qui réhausse encore le niveau de la conférence et lui confère une plus grande signification.

39. Par ailleurs, une conférence au niveau ministériel crée non seulement des occasions mais aussi des obligations. L'ampleur de la tâche incombant à un ministre est souvent telle qu'un ordre de priorités extrêmement rigoureux doit être établi. La fonction du ministre est aussi fondamentalement de décider, de trancher, et non de préparer. De ce fait, une conférence ministérielle nécessite une documentation très étudiée à partir de laquelle des décisions puissent être prises. Or il faut souligner que ni MINESPOL ni ses réunions préparatoires n'avaient pour but premier la prise d'une série de décisions concrètes. Cela

explique peut-être pourquoi la moitié seulement des chefs de délégation étaient des responsables de la politique nationale en matière de recherche. Il est très difficile de réunir des ministres pour un échange de vues d'une aussi longue durée. Enfin, on peut raisonnablement supposer que le degré de préparation des Etats membres et la composition de leur délégation sont fonction de l'intérêt politique que les questions à traiter présentent pour eux. Au lieu de déterminer le niveau politique de la Conférence avant d'en choisir les thèmes, il conviendrait peut-être d'inverser le processus et de commencer par circonscrire un certain nombre de questions urgentes puis de déterminer le niveau politique qui convient.

RESUME

40. L'analyse des recommandations (voir l'appendice 2) montre que MINESPOL II n'a pas adopté plus de décisions radicales que les réunions précédentes. Les seules dispositions concrètes portent sur des problèmes déjà résolus par d'autres conférences. Il semble que le Secrétariat ait pu dans une large mesure établir une correspondance entre les recommandations adressées à l'Unesco et des activités en cours ou prévues. Cela ressort aussi nettement du rapport présenté par le Directeur général à la vingtième session de la Conférence générale en 1978 sur la suite à donner à MINESPOL II. Il est noté dans ce document que les recommandations de MINESPOL II peuvent être divisées en trois groupes : (i) celles qui correspondent à des activités déjà proposées dans le "Projet de programme et de budget pour 1979-1980" ; (ii) les activités recommandées qui, avec de légères modifications, peuvent être intégrées au budget proposé à condition que le budget global ne soit pas réduit ; (iii) les recommandations relatives à des activités nouvelles. Une lecture attentive du rapport du Directeur général et une interprétation étroite de la troisième catégorie ne laissent subsister qu'une activité qui ne soit ni en cours ni prévue (la constitution d'un groupe consultatif pour le Bureau de coopération scientifique de l'Unesco pour l'Europe). Le Directeur général lui-même fait l'observation suivante dans son rapport à la Conférence générale d'octobre 1978 :

"En effet, on trouve clairement exprimé dans les textes adoptés pratiquement tous les problèmes majeurs mis en relief dans le projet d'ajustements au Plan à moyen terme (1977-1982)..." (20 C/74, 1978).

41. On notera qu'il est difficile de déterminer l'ordre dans lequel les choses se sont passées - à savoir si le Secrétariat a anticipé dans ses prévisions les recommandations de la Conférence ou si la formulation des recommandations a pu être influencées de façon à ce qu'elles avalisent des activités déjà prévues.

3. LE SUIVI DE LA CONFERENCE

42. La Recommandation n° 10 invite instamment les Etats membres à appliquer les autres recommandations. L'Unesco est priée d'évaluer l'application des recommandations par les Etats membres ainsi que la Conférence elle-même. Trois études de suivi ont ainsi été réalisées.

REALISATION DES TROIS ETUDES DE SUIVI

Première étude

43. La première étude sur l'application par les Etats membres des recommandations de la Conférence a été effectuée avant la vingt et unième session de la Conférence générale en 1980. Les Etats membres ont été priés d'informer le Secrétariat des résultats des mesures que la Conférence MINESPOL leur avait recommandé de prendre sur le plan national. Douze d'entre eux seulement ont répondu avant l'expiration du délai fixé. Sept autres l'ont fait au bout de 8 mois. Les rapports étaient de longueur variable, les plus courts provenant en général des grands pays occidentaux et les plus détaillés des pays de l'Est et des petits pays occidentaux. Des réponses d'une demi page à deux pages ont été reçues du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Suède et de la Tchécoslovaquie. Celles qui ont été envoyées pour l'Irlande, la Hongrie, la RSS d'Ukraine, la Pologne, la République démocratique allemande et l'Espagne avaient de 6 à 16 pages.

44. Le rapport du Secrétariat à la Conférence générale indiquait que trois grandes tendances pouvaient être dégagées de la documentation ainsi rassemblée : (i) les Etats membres avaient souvent et explicitement établi un lien entre MINESPOL II et la Conférence UNCSTD qui avait eu lieu en 1979 ; (ii) le ton de leurs exposés était en général positif ; (iii) ils avaient estimé qu'il était trop tôt pour procéder à une évaluation définitive.

45. Les réponses faisaient apparaître divers groupes d'intérêt qui se manifestaient à des niveaux différents, suivant la fréquence avec laquelle les problèmes étaient expressément mentionnés. On constatait d'abord une préoccupation assez générale à l'égard de ce que l'on pouvait globalement désigner par l'expression "la nouvelle dimension" :

"La "nouvelle dimension" est le sentiment de plus en plus net, exprimé dans les réponses, que la politique scientifique et technologique de la région Europe a un rôle décisif à jouer dans les efforts actuellement déployés pour instaurer un nouvel ordre économique international".
(21 C/67, 1980, p. 16).

46. Une certaine attention était, d'autre part, accordée à des sujets plus spécialisés relatifs à la coopération bilatérale et sous-régionale en matière de recherche et de projets analogues.

47. Un pays (les Etats-Unis d'Amérique) se montrait franchement critique et contestait l'intérêt de la Conférence ; d'autres pays avaient fondamentalement une opinion positive tout en critiquant certains points (Royaume-Uni et Suède). La majorité ne se déclaraient ni pour ni contre, mais semblaient avoir une opinion en général favorable ; enfin, quelques-uns (URS, Tchécoslovaquie) souhaitaient qu'une troisième Conférence des ministres fut organisée.

48. Plusieurs pays ne voyaient pas très bien ce qu'il fallait entendre par application des recommandations de la Conférence et le Secrétariat a fait la même remarque. Certaines des mesures prises après la Conférence par les Etats membres de leur propre chef ou à l'initiative d'autres ne résultaient pas nécessairement de MINESPOL II. Les activités entreprises avaient parfois été prévues avant ; ailleurs, elles auraient été exécutées de toute façon. Il en allait de même pour les activités du Secrétariat, comme le rapport présenté par le Directeur général en 1978 l'indiquait (voir le par. 40 ci-dessus).

Deuxième étude

49. Une deuxième étude de suivi a été réalisée en 1983. Treize pays ont répondu dans le délai prescrit. Huit d'entre eux avaient participé à la première étude en 1980. Les réponses sont synthétisées dans le document intitulé "Follow-up of the Conference MINESPOL II", juillet 1984, sans commentaires de la part des consultants auteurs du rapport ni du Secrétariat. Les conclusions que l'on peut tirer de la deuxième enquête semblent correspondre aux vues exprimées par le Secrétariat à la fin de la première.

Troisième étude

50. Une troisième étude de suivi a été entreprise avant la vingt-troisième session de la Conférence générale, en 1985. Les Etats membres ont été priés par lettre d'indiquer s'ils souhaitaient mettre à jour ou compléter les renseignements fournis précédemment. Six réponses ont été envoyées dans le délai fixé. Elles ont permis de constater que plusieurs autres pays doutaient qu'il fût opportun d'organiser une troisième Conférence ministérielle sur le modèle de MINESPOL I et MINESPOL II.

51. Huit Etats membres (Belgique, Bulgarie, Grèce, Monaco, Norvège, Portugal, RSS de Biélorussie et Roumanie) ne se sont manifestés pour aucune des études de suivi. Il est intéressant de noter qu'il s'agit de petits pays appartenant à l'Est et à l'Ouest de la région, comme dans le cas de ceux qui ont fourni les réponses les plus détaillées. Cela infirme l'hypothèse selon laquelle ce serait surtout cette catégorie de membres qui apprécie de telles conférences. Par ailleurs, il se peut que le nombre de réponses ne soit pas un bon critère pour juger de l'importance accordée à MINESPOL - et qu'il soit dû à un manque d'intérêt ou de ressources pour ce type d'enquête.

INTERETS NOUVEAUX

52. Comme nous l'avons déjà fait observer, les études de suivi semblent indiquer clairement que l'attention des Etats membres est centrée sur les projets concrets de coopération scientifique aux niveaux bilatéral et multilatéral et sur les questions générales et de caractère plus politique concernant l'importance de la recherche pour le problème des relations Nord-Sud.

53. A part cela, le trait le plus remarquable est que la politique en matière de recherche et l'administration de la recherche ont été reléguées à l'arrière-plan. Il y a sans doute à cela plusieurs raisons : il s'agit de questions vitales pour chacun des pays et, partant, délicates sur le plan politique mais en même temps les aspects de la politique de la recherche examinés antérieurement dans le cadre de MINESPOL à la fin des années 70 ont perdu de leur actualité étant donné que la plupart des pays de la région ont depuis lors mis en place leur "infrastructure".

54. C'est également ce qui ressort du rapport final sur la mise en oeuvre des recommandations de MINESPOL II que le Directeur général a présenté à la Conférence générale de l'Unesco, à sa ving-troisième session, en 1985 (23 C/83). Le compte rendu des activités menées par les Etats membres en application des recommandations n° 6 et 7 (sur les principes du transfert de technologie du Nord au Sud et sur l'aide à accorder aux pays en développement pour qu'ils acquièrent une autonomie dans le domaine scientifique) est si étoffé qu'il a dû faire l'objet d'un appendice de quatre pages. Le document contient de même une longue liste des nouveaux accords bilatéraux de coopération qui ont été conclus et des projets internationaux de recherche qui ont été lancés (cf. recommandations n° 12 et 13). Les commentaires relatifs aux autres recommandations sont extrêmement succincts ou inexistantes.

55. Cette interprétation de l'évolution des intérêts des Etats membres est en outre confirmée par les résultats de la dernière enquête faite par le secrétariat en 1985 : plusieurs pays estiment que les conférences futures devraient porter sur des questions concrètes et peut-être se tenir au niveau des experts. Nous avons recueilli les mêmes réponses lors des entretiens que nous avons eus. Sur la question des thèmes possibles, les réactions ont été les suivantes : il faudrait à l'avenir soit choisir des questions spécifiques pouvant donner lieu à des projets de coopération, soit opter pour des sujets formulés en des termes très généraux qui puissent s'inscrire dans le cadre du problème Nord-Sud.

4. LES PARTIES AYANT PARTICIPE ACTIVEMENT A LA CONFERENCE

56. L'étude des travaux préparatoires et de la Conférence proprement dite appelle plusieurs observations intéressantes. Quatre parties surtout ont activement participé tant aux préparatifs qu'à la Conférence elle-même.

57. En premier lieu, il faut citer le pays hôte, la Yougoslavie, qui a rédigé quatre "mémoires", et soumis en outre plusieurs projets de recommandation au cours de la Conférence. La Yougoslavie n'a pas pour autant tenté d'influencer la composition de l'ordre du jour.

58. Les pays nordiques ont contribué activement à définir plusieurs des thèmes de la Conférence. Ce groupe a aussi rédigé au total cinq "mémoires" consacrés à ces thèmes. Fidèle durant toute la Conférence à cette ligne de conduite, il a proposé un ou deux projets de recommandation.

59. Les pays à économie planifiée de la région ont activement soutenu la proposition visant à accroître la coopération en matière de recherche durant la phase préparatoire. Cette question a également été abordée dans un des trois "mémoires" qu'ils ont présentés. Fidèles, eux aussi, à la ligne de conduite qu'ils avaient adoptée, ces pays ont proposé plusieurs projets de recommandation.

60. Le Secrétariat a lui aussi joué un rôle actif en suggérant, au début de la phase préparatoire, l'inscription de deux thèmes à l'ordre du jour de la Conférence.

61. Les pays de la Communauté économique européenne, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada ont joué un rôle passif. De leur propre aveu, ils ont tenté de s'opposer à certaines des propositions avancées par les pays à économie planifiée de la région, sans faire de suggestions propres. Ces pays ont néanmoins rédigé huit "mémoires". Selon certaines interprétations, les délégations "occidentales" auraient délibérément opté pour une passivité destinée à saper la Conférence. Sans vouloir rien insinuer, on peut observer que les pays de la Communauté économique européenne et le Canada ne seront guère mis en avant pendant toute la durée de la Conférence, tandis que les Etats-Unis d'Amérique se montraient franchement critiques. Ce groupe de pays a présenté au total huit "mémoires" mais aucune suite ne leur a été donnée durant la Conférence. Cela pourrait s'expliquer - mais c'est là pure spéculation - par le fait que deux niveaux différents étaient en jeu. Les questions débattues n'étaient peut-être pas dénuées d'intérêt pour les experts "occidentaux" qui avaient participé à la préparation de la Conférence et rédigé les documents, mais les "politiques" qui conduisaient les délégations "occidentales" manquaient peut-être de motivation.

LES INTENTIONS DES ETATS

62. Les pays ont, de façon générale, de multiples raisons de participer à des conférences internationales. En simplifiant exagérément, on peut penser à deux types de motivations au plan multinational : parvenir à des accords internationaux ou bien se servir de la Conférence pour faire avaliser une politique nationale par la communauté internationale. Dans le premier cas, la Conférence sert à obtenir des résultats communs auxquels ne pourrait parvenir une nation particulière ou un groupe limité de nations. Dans le second cas, il ne s'agit pas nécessairement d'une exploitation cynique des conférences internationales

à des fins nationales. Certains peuvent voir, dans ces conférences, l'occasion de débattre de questions et de problèmes internes dans la perspective plus large qu'offre une tribune internationale.

63. S'agissant de MINESPOL II, les intentions varient naturellement d'un Etat à l'autre. Nul ne semble toutefois avoir expressément attendu de la Conférence qu'elle débouche sur les accords internationaux contraignants touchant à des problèmes importants. Les plus ambitieux à cet égard étaient les pays à économie planifiée et le pays hôte, qui ont présenté des projets de recommandation allant dans ce sens. Il est difficile de distinguer nettement entre la volonté pour un pays de donner un retentissement international à des questions d'ordre national et celle de faire plébisciter une politique intérieure par la communauté internationale. L'une et l'autre, en tout état de cause, supposent une intervention active au cours de la Conférence. Le groupe nordique, pour sa part, souhaitait de toute évidence promouvoir l'examen des questions touchant à la pertinence de la recherche pour la société et à la participation du public à la prise de décisions, autant de questions d'actualité au plan intérieur.

64. Si les délégations "occidentales" avaient des ambitions, il semble bien qu'elles aient été de nature restrictive. A en juger par les discussions qui ont marqué la phase préparatoire, l'intention de leurs pays était manifestement d'exclure de l'ordre du jour pour les examiner dans d'autres instances les questions touchant à la fois au problème Nord-Sud et à l'accroissement de la coopération scientifique dans la région Europe.

65. On ne saurait exclure des motivations possibles le souci de renforcer la position de l'Unesco, et, du même coup, celle des commissions nationales, ce qui devait permettre de faire coïncider l'intérêt général avec des intérêts plus égoïstes. Il semblerait, à la lumière des entretiens que nous avons eus, que les résultats obtenus à cet égard aient été mitigés.

66. A, enfin, participé activement à la Conférence le Secteur des sciences de l'Unesco, qui en avait assuré l'organisation. Une conférence de ce type peut être l'occasion de renforcer la position de ce Secteur à l'Unesco et à l'égard des Etats membres. Pour peu que la Conférence bénéficie d'une large publicité et débouche sur des recommandations invitant le Secrétariat à réaliser des projets et des activités qu'il comptait entreprendre en tout état de cause, on peut estimer que cet objectif est atteint et y voir un succès pour l'Organisation.

5. BILAN GENERAL

67. Les effets positifs d'ordre général d'une conférence comme MINESPOL II sont faciles à souligner. Les travaux préparatoires au niveau national n'étaient pas dénués d'intérêt et se sont souvent révélés utiles, non seulement d'un point de vue national mais aussi d'un point de vue régional. Des débats généraux permettant de mettre au jour la similitude des problèmes qui se posent à l'échelle nationale contribuent aussi, selon toute probabilité, à approfondir les affinités et à créer un climat favorable. La réputation de l'Unesco dans la région Europe a pu être réhaussée par la publicité qui est donnée d'habitude aux réunions de haut niveau et l'attention qui leur est portée. Quant à l'utilité - systématiquement mise en avant - des contacts personnels et informels auxquels donne lieu ce genre de conférences, elle est indiscutable.

68. Cela étant, dire - en quelques mots - quels ont été les résultats directs et concrets de MINESPOL II, est chose beaucoup moins aisée. La Conférence a, dans l'ensemble, été ressentie comme manquant de consistance, dépourvue de finalité précise. On ne peut même pas dire qu'elle ait pleinement atteint son objectif le plus général, qui était de rassembler pour une discussion commune des ministres chargés de la politique en matière de recherche ; cela est imputable très certainement à ce manque de finalité précise, au fait que la Conférence ne présentait pas un intérêt politique suffisant.

69. Les appréciations portées sur l'utilité des conférences de ce genre, et de celle-ci en particulier, varient toutefois à l'intérieur même de la région. Les pays à économie de marché de la région, dans l'ensemble, tiennent pour inopportune ou du moins inutile l'organisation d'une troisième conférence MINESPOL, calquée sur les précédentes. Plusieurs de nos interlocuteurs s'interrogeaient sur l'opportunité de vouloir organiser une conférence englobant l'ensemble de la région Europe, telle qu'elle se présente actuellement, certains allant même jusqu'à contester en bloc l'utilité des conférences sur les politiques en matière de recherche à ce niveau.

70. Pour autant que nous ayons pu nous en rendre compte, cette opinion est plus nuancée dans les pays à économie planifiée de la région. Des critiques ont certes été émises à l'encontre de MINESPOL II, mais l'intérêt que présentent les réunions de ce type est souvent souligné. Le désir de nouer de larges contacts internationaux avec les autres Etats membres de l'Unesco appartenant à la région Europe y est si fort, et ce à tous les niveaux, que même des réunions plus générales, aux thèmes encore moins nettement définis, sont jugées utiles, en tant que maillons d'une évolution globale positive, sans que l'on attende énormément d'effets directs et visibles. Il arrive aussi que le fait même, pour un pays, de résumer le contenu et l'organisation de sa politique en matière de recherche serve de point de départ, au niveau national, à une analyse et un débat internes pouvant se révéler bénéfiques pour la recherche.

71. Quel bilan dresser en conclusion ? La Conférence avait des objectifs ambitieux et beaucoup de bonnes intentions, mais force est de reconnaître que tous ces objectifs n'ont pas été atteints. Il est donc évident qu'il ne faut pas, au stade actuel, organiser une autre conférence sur le modèle exact de MINESPOL II. Ce qui n'est pas exclu en revanche, c'est que l'on parvienne à orienter l'action future de façon positive en se montrant attentif aux indices d'une évolution des intérêts que livrent les études de suivi.

72. Si l'on veut favoriser un développement fécond de la coopération multilatérale en matière de recherche entre les Etats membres de l'Unesco appartenant à la région Europe, et si l'on veut que l'Unesco joue un rôle positif dans ce processus, il faut procéder, en ce qui concerne MINESPOL et les conférences similaires, exactement à l'inverse de ce qui se fait actuellement. Les discussions doivent viser spécifiquement à identifier les programmes qui peuvent donner lieu à une coopération et les problèmes touchant à la politique de la recherche qui intéressent vraiment un nombre suffisamment important de pays de la région. Si l'on parvient à ce faire et si le Secrétariat de l'Unesco se montre capable de traiter ces questions avec un maximum de compétence, la nécessité de réunions à divers niveaux s'imposera d'elle-même. De brèves réunions ministérielles pourraient alors se révéler nécessaires et avoir lieu sans être considérées comme autant de fins en soi ou risquer d'être décevantes.

73. Peut-être convient-il, dans la mesure où cette évaluation critique se veut constructive, d'évoquer brièvement les critères qui devraient guider une telle évolution.

74. La situation actuelle de l'Unesco appelle un débat sur ce qu'on entend par région Europe. D'un point de vue purement géographique, cette région s'étend sur son axe Est-Ouest du Détroit de Béring au Détroit de Béring et inclut par conséquent les deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS, ainsi que plusieurs pays qui, ensemble, représentent une part considérable du potentiel scientifique mondial. Le retrait des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de l'Unesco - qui a entraîné celui de leurs communautés scientifiques, l'une et l'autre très importantes tant en valeur absolue que relativement parlant - a porté un coup sévère au secteur scientifique de la région. Force est de reconnaître, s'agissant des membres restants, que de nouveaux programmes intéressants de coopération multilatérale ont bien peu de chances de voir le jour tant que ces deux pays demeureront en dehors de l'Organisation. Il importe donc d'imaginer des modalités de coopération informelle de nature à faciliter leur réintégration au sein de l'Unesco. Il conviendrait également d'envisager la possibilité d'associer d'autres pays à la coopération régionale européenne en leur conférant le statut d'observateur ou selon d'autres modalités à définir cas par cas.

75. On ne dira jamais assez combien il importe, pour la coopération européenne multilatérale dans le cadre de l'Unesco, que le Secrétariat fasse preuve de dynamisme et d'efficacité, et ce à tous les niveaux : lancement d'idées, analyse et négociations mais aussi administration des programmes. Il n'est guère réaliste aujourd'hui de compter sur un secrétariat propre à la région Europe suffisamment armé dans le domaine scientifique. Ce travail est du ressort du Secrétariat ordinaire de l'Unesco ou de consultants qualifiés bénéficiant du soutien du Secrétariat. Il convient d'insister sur les avantages que présenterait pour les activités du Secrétariat de l'Unesco l'organisation matricielle fonctionnelle, préconisée à plusieurs reprises par les pays nordiques. En ce qui concerne de nombreux programmes de coopération réalisables, la compétence du personnel chargé des politiques en matière de recherche est une condition nécessaire mais non suffisante. Les programmes de coopération et les "équipes spéciales" au sein du Secrétariat de l'Unesco deviennent de plus en plus nécessaires. C'est une gageure pour le Secrétariat alors que les ressources s'amenuisent et les demandes se font de plus en plus pressantes. Le Secrétariat doit assumer la direction des projets à tous les stades depuis la conception et l'analyse intellectuelles et la négociation jusques et y compris la prise de décisions, le financement et l'exécution.

76. Il est certes essentiel d'identifier et d'analyser les projets se prêtant à une coopération concrète mais, auparavant, il convient de s'interroger sur les limites de cette coopération. L'Unesco ne travaille pas isolément et n'est pas la seule à offrir un cadre multilatéral à la coopération. Il convient de se demander pour quels types de coopération elle s'avère un cadre plus avantageux que d'autres. Il semblerait raisonnable que l'Unesco concentre ses efforts sur la recherche fondamentale et laisse ce qui a trait à la technologie à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies ou à des organisations sous-régionales, qui sont probablement mieux à même d'organiser la coopération dans ce domaine. S'agissant du choix des thèmes ou des programmes, il est essentiel de s'attacher à trouver ceux qui intéressent ou sont susceptibles d'intéresser véritablement un nombre suffisamment important des groupes-cibles effectivement concernés : les milieux de la recherche dans les pays de la région. Y parvenir malgré la diversité des systèmes culturels, économiques et politiques de la région n'est pas tâche aisée. Vouloir que l'Unesco génère rapidement dans certains domaines de vastes projets de recherche entièrement nouveaux et emportant l'adhésion de l'Europe tout entière est probablement une ambition irréaliste, du moins à court, voire à moyen terme.

77. Dans l'immédiat, c'est, semble-t-il, en s'attachant à l'aspect structurel, mais néanmoins concret, de la recherche que l'Unesco a le plus de chances de mettre sur pied des programmes réalistes de coopération. Nous ne pouvons ici que faire quelques suggestions susceptibles d'alimenter une réflexion, une analyse et une mise en oeuvre ultérieures.

78. La question du recrutement, de l'éducation et du soutien des jeunes chercheurs est une question brûlante dans presque toutes - sinon toutes - les zones de la région. Il devrait y avoir place ici pour une coopération à l'intérieur de la région Europe de l'Unesco qui aille au-delà des programmes bilatéraux ou limités déjà existants et les complète.

79. L'analyse comparative, conjointement effectuée, des mécanismes de recrutement et des problèmes auxquels les différents secteurs des systèmes de recherche des pays concernés se trouvent confrontés présenterait un grand intérêt en soi ; elle pourrait en outre constituer la base de cours expérimentaux de formation de haut niveau organisés à l'intention des chercheurs, de programmes multilatéraux de bourses ou d'autres programmes visant à faciliter les échanges de chercheurs et à élargir les possibilités qui leur sont offertes dans la région Europe.

80. Ces programmes de coopération doivent être financés au premier chef par les Etats participants eux-mêmes, l'Unesco remplissant essentiellement une fonction de catalyse et de coordination. Les idées ici avancées n'ont qu'une valeur d'exemple, de nature toutefois, nous semble-t-il, à constituer autant de défis que l'Unesco pourrait s'employer à relever dans l'accomplissement de sa mission : faire en sorte que la compétence et la bonne volonté président au développement de la coopération dans la région Europe.

APPENDICE I - MINESPOL I

81. La première Conférence des ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens (MINESPOL I) a eu lieu en 1970. En 1966, à sa quatorzième session, la Conférence générale de l'Unesco a chargé le Directeur général d'organiser une réunion d'experts en vue de préparer une Conférence ministérielle sur la politique en matière de recherche. La réunion préparatoire s'est tenue à Bucarest en avril 1968 et a rassemblé des experts de 10 pays de la région. Elle a adopté un rapport contenant des recommandations sur les thèmes à retenir pour la Conférence ministérielle et sur son organisation.

82. Conformément aux recommandations de la réunion de Bucarest, il a été procédé à des consultations auxquelles une trentaine d'experts ont participé. Sur la base de rapports nationaux et de mémoires, les experts ont établi un document de travail pour la Conférence, avec le concours du Secrétariat de l'Unesco.

83. La Conférence a été convoquée à Paris, en juin 1970, pour examiner quatre thèmes principaux :

I. La sélection, la formation et l'utilisation des scientifiques et des ingénieurs

II. Le choix des priorités de la recherche scientifique en fonction des objectifs nationaux de développement économique, social et culturel

III. Aspects nationaux de la recherche fondamentale.

84. Le document de travail principal de la Conférence comprenait quatre chapitres. Le premier traitait des ressources humaines, du lien entre l'éducation et la recherche, des relations entre l'offre et la demande de personnels scientifiques et techniques, de la faisabilité de "la planification de l'emploi", du besoin de données statistiques et de questions relatives à la politique du personnel comme par exemple les éléments qui favorisent la créativité dans un milieu de chercheurs.

85. Le chapitre 2 portait sur les priorités et les processus nationaux de détermination de ces priorités dans la science et la technologie ainsi que sur la productivité et l'efficacité de la recherche.

86. Le chapitre 3 concernait les aspects nationaux de la recherche fondamentale. Il y est constaté que le secteur de la recherche s'était accru rapidement au cours des deux précédentes décennies. L'accent est mis sur la nécessité de ne pas négliger les sciences humaines et sociales. Enfin, les parts relatives des subventions destinées respectivement à la recherche et à l'enseignement sont examinées ainsi que les recherches effectuées en dehors des universités.

87. Le chapitre 4 se rapportait aux aspects internationaux de la recherche fondamentales. Il présente des arguments en faveur de la coopération européenne et analyse les moyens d'organiser cette coopération.

88. Les quatre thèmes qui constituaient aussi les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, ont été la base des travaux des quatre commissions. Chacun a été présenté par quatre ou cinq exposés d'environ

10 minutes, prononcés par les ministres participants et suivis d'un débat. Trente Etats membres de la région étaient représentés à la Conférence, qui a duré cinq jours.

89. Les recommandations de la Conférence, qui ont été adoptées à l'unanimité, vont dans le même sens que le document de travail. Sur le premier thème, les Etats participants se sont accordés à penser qu'il importait de pouvoir disposer de suffisamment de chercheurs et d'ingénieurs qualifiés et que la plupart des pays avaient déjà pris des mesures pour développer leurs systèmes d'enseignement. L'accent a été mis sur la nécessité de planifier la politique en matière de recherche ainsi que sur le besoin de données statistiques dans ce domaine. Les recommandations aux Etats membres sont conformes à cette optique.

90. S'agissant du choix des priorités de la recherche scientifique en fonction des objectifs du développement social, il a aussi été établi que l'accroissement de la demande de connaissances scientifiques et l'augmentation du coût de ces connaissances nécessitaient une politique scientifique bien définie. Il a en outre été souligné que l'utilité sociale du développement scientifique n'est qu'un aspect de ce dernier et qu'il ne faut pas perdre de vue la recherche fondamentale. Il a aussi été recommandé aux Etats membres d'élaborer des politiques à long terme en matière de recherche.

91. Lors de l'examen du troisième thème, les participants ont insisté sur la valeur intrinsèque de la recherche fondamentale, son importance pour le développement et la nécessité de ne pas en limiter le champ. A ce sujet, il a également été recommandé aux Etats membres d'examiner les mesures les plus appropriées pour faciliter une approche pluridisciplinaire et la participation des chercheurs activement engagés dans la recherche à l'administration de la recherche. Il a aussi été demandé instamment de veiller à ce que leurs recherches couvrent tous les domaines de la science, en accordant une attention particulière aux recherches relatives à l'éducation.

92. En ce qui concerne le quatrième thème, l'importance de la coopération européenne en matière de recherche fondamentale a été affirmée. Il a été recommandé aux Etats membres de participer à des projets communs et d'intensifier l'échange d'informations ainsi que contacts personnels transfrontières. L'Unesco a été invitée à organiser régulièrement des conférences sur diverses questions scientifiques et sur la politique en matière de recherche.

93. Pour donner suite à la Conférence MINESPOL, l'Unesco a invité les Etats membres de la région Europe à participer à Budapest, en 1972, à une réunion d'experts chargée d'examiner les questions relatives à la coopération scientifique européenne. Les participants ont examiné les perspectives d'accroissement de la coopération européenne, la planification et la gestion en tant qu'éléments de la politique scientifique, ainsi que l'efficacité de la recherche et l'échange international d'informations. Ils ont souligné l'intérêt porté à la coopération future dans leur première recommandation, laquelle encourageait les Etats membres à utiliser pleinement les congrès, conférences, colloques, etc., internationaux aux fins de promouvoir la coopération internationale. La première Conférence ministérielle sur la politique scientifique, MINESPOL I, a été jugée importante à cet égard.

APPENDICE 2 - MINESPOL II

Ordre du jour proposé pour MINESPOL II

94. L'ordre du jour proposé* comprenait trois thèmes majeurs et neuf sous-thèmes, à savoir :

- I. Evolution récente des politiques scientifiques et technologiques nationales ; problèmes intérieurs et questions de portée plus large ;
- II. Questions nouvelles intéressant les politiques scientifiques et technologiques nationales : problèmes intérieurs et questions de portée plus large ;
- III. Situation actuelle de la coopération internationale scientifique et technologique entre les Etats membres de la région et perspectives d'avenir, compte tenu des décisions prises - ou devant être prises - par les participants à la Conférence d'Helsinki.

95. Sujets à examiner dans le cadre du thème I :

- (i) Examen comparatif des mécanismes liés aux décisions gouvernementales concernant la science et la technologie :
 - évolution du rôle de ces dispositifs
 - mandat, composition, méthodes de travail
 - impact final.
- (ii) Financement des activités de R et D :
 - budgétisation ou analyse budgétaire par objectifs
 - établissement des priorités
 - examen des tendances en matières d'allocation des ressources.
- (iii) Efficacité externe des activités de R et D.

96. Sujets à examiner dans le cadre du thème II :

- (i) Promotion de nouvelles méthodes destinées à susciter des recherches ayant un grand intérêt social :
 - nécessité de la recherche sur la politique scientifique et technologique.
- (ii) Renforcement du rôle des activités de R et D orientées vers le développement dans les politiques scientifiques et technologiques modernes, y compris les principes et méthodes d'intégration de la politique scientifique et technologique nationale à une politique nationale visant à satisfaire les besoins mondiaux.

* Voir le document UNESCO/NS/ROU/381, du 20 septembre 1976.

(iii) Action destinée à améliorer la compréhension et la participation du public au stade de la prise des décisions relatives aux questions ayant un rapport avec la science et la technologie ou comportant un élément important de science et de technologie, compte tenu de :

- . la complexité croissante d'un grand nombre de ces questions
- . la nécessité d'éliminer les effets secondaires indésirables que le développement de la science et de la technologie peut avoir sur les conditions de vie modernes.

97. Sujets à examiner dans le cadre du thème III :

(i) Evaluation des différentes formes de la coopération régionale dans divers domaines scientifiques et technologiques ;

(ii) Renforcement des systèmes d'information nécessaires pour :

- . promouvoir la science et la technologie
- . élaborer les politiques scientifiques et technologiques.

(iii) Etudier la possibilité d'organiser dans certains domaines des programmes de R et D communs ou concertés dans le cadre de la région.

REPARTITION PAR PAYS DES MEMOIRES ELARGIS - MINESPOL II

98. <u>Nombre de mémoire</u>	<u>Pays</u>
4	Yougoslavie
3	Israël, Italie
2	Norvège, Suède, République démocratique allemande, Hongrie
1	Bulgarie, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Suisses, Portugal, Etats-Unis d'Amérique, Autriche

La Finlande et la Hongrie ont présenté un document commun et la France un exposé succinct.

99. Comme on peut le constater, les mémoires émanaient surtout de pays à économie de marché. Quatre des pays nouveaux venus en ont présenté (Israël, Portugal, République démocratique allemande, Etats-Unis d'Amérique).

ORDRE DU JOUR FINAL DE MINESPOL II

100. La deuxième réunion d'experts, tenue en juin 1977, a réorganisé l'ordre du jour proposé pour la Conférence afin de mieux prendre en compte les propositions formulées :

- l'ancien thème majeur II devenait le thème majeur I ;
- le nouveau thème majeur I était élargi de façon à y incorporer l'ancien sous-thème I (iii);
- les anciens sous-thèmes I (i) et (ii) seraient examinés au titre des "résumés nationaux".

101. C'est sur cette base (voir ci-dessus le par. 14 du présent rapport) qu'a été établie la version finale de l'ordre du jour provisoire de la Conférence qui comprenait trois thèmes majeurs, subdivisés chacun en trois sous-thèmes. La formule proposée a été retenue par les ministres à l'ouverture de MINESPOL II et elle est devenue le point 6 de l'ordre du jour qu'ils ont adopté*. Ce point était rédigé comme suit :

"6. Discussion des thèmes de la Conférence :

Thème I : Evolution récente des politiques scientifiques et technologiques nationales ; problèmes intérieurs et questions de portée plus large :

Sous-thème 1 - Examen comparatif des mécanismes liés aux décisions gouvernementales concernant la science et la technologie

Sous-thème 2 - Financement des activités de R et D

Sous-thème 3 - Efficacité externe des activités de R et D

Thème II : Questions nouvelles intéressant les politiques scientifiques et technologiques nationales ; problèmes intérieurs et questions de portée plus large :

Sous-thème 4 - Promotion de nouvelles méthodes destinées à susciter des recherches ayant un grand intérêt social

Sous-thème 5 - Renforcement du rôle de R-D dans la promotion du développement économique

Sous-thème 6 - Action destinée à améliorer la compréhension et la participation du public au stade de la prise des décisions concernant la science et la technologie

* Source : "Science, technologie et politique du gouvernement : une Conférence ministérielle pour l'Europe et l'Amérique du Nord (MINESPOL II), Etudes et documents de politique scientifique, n° 44, Presses de l'Unesco, Paris, 1979, p. 168 et 169.

Thème III : Situation actuelle de la coopération internationale scientifique et technologique entre les Etats membres de la région et perspectives d'avenir :

Sous-thème 7 - Evaluation des différentes formes de coopération scientifique et technologique dans certains domaines

Sous-thème 8 - Renforcement des systèmes d'information nécessaires pour l'élaboration de la politique scientifique et technologique et pour la promotion de la R et D

Sous-thème 9 - Examen des possibilités d'organiser dans certains domaines des programmes de R et D communs ou concertés."

MANDAT DES TROIS COMMISSIONS DE MINESPOL II

102. Les thèmes de la Conférence ont été répartis comme suit entre les commissions :

Commission 1 : sous-thèmes 1, 2, 3 et 8

Commission 2 : sous-thèmes 4, 5 et 6

Commission 3 : sous-thèmes 7 et 9.

TEXTE* DES RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR MINESPOL II

Source : Op. cit. Etudes et documents de politique scientifique, n° 44,
p. 137 à 152.

PREAMBULE

des recommandations adoptées par la Conférence MINESPOL II

103. La Conférence des ministres chargés de la politique scientifique et technologique dans la région d'Europe et d'Amérique du Nord (MINESPOL II), réunie au Sava Centar, Belgrade (Yougoslavie) du 11 au 16 septembre 1978,

Reconnaissant le rôle joué par la science et la technologie dans le développement économique et social de tous les peuples,

Considérant la prise de conscience croissante des possibilités et des limites inhérentes à la science et à la technologie, et le sentiment élevé de responsabilité qu'exige l'application de la science et de la technologie au profit de l'humanité,

Soulignant que la société a besoin d'une recherche indépendante qui soit libre de remettre en cause la définition des problèmes, la fixation des buts et les traditions scientifiques de quête de nouvelles connaissances telles qu'elles existent actuellement,

Rappelant avec la plus grande satisfaction le rôle joué par l'Unesco, conformément à son Acte constitutif et dans le cadre du système des Nations Unies, en matière d'encouragement de la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie,

Confirmant que les recommandations de la Conférence MINESPOL I ont été utiles et ont joué un rôle positif dans le développement de la coopération scientifique et technologique internationale,

Ayant présente à l'esprit les principes et les méthodes de la coopération internationale et régionale incorporés dans l'Acte constitutif de l'Unesco et appliqués en pratique par l'Organisation dans les domaines de sa compétence,

Considérant les problèmes résultant de l'écart existant entre les pays développés et les pays en développement, ainsi que les résultats positifs que la coopération scientifique et technologique peuvent apporter aux uns comme aux autres,

Tenant compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un Nouvel ordre économique international, tels qu'ils ont été adoptés,

Rappelant les résolutions 6.71 et 7.12 sur la coopération en Europe adoptées par la Conférence générale de l'unesco à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions,

Tenant compte des dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe concernant l'encouragement de la coopération entre tous les pays de la région d'Europe et d'Amérique du Nord,

Suivant avec attention les préparatifs de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (qui se tiendra en 1979), Conférence qui devrait constituer une contribution importante à l'application de la science et de la technologie en tant qu'instruments essentiels de l'accélération du progrès dans tous les pays, particulièrement les pays en développement,

Consciente de la coopération régionale qui s'effectue dans le contexte de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies conformément au mandat de celle-ci ;

Constatant que les Etats de la région d'Europe et d'Amérique du Nord, pris dans leur ensemble, sont dotés d'un puissant potentiel scientifique et technologique enrichi par des différences spécifiques, et qu'ils disposent d'une riche expérience ainsi que de substantielles ressources humaines et économiques,

Consciente de la responsabilité commune qui incombe donc à ces pays pour apporter une contribution importante, par des arrangements bilatéraux, régionaux et multilatéraux, au développement des pays moins favorisés,

Convaincue de la nécessité de renforcer la coopération des pays de la région d'Europe et d'Amérique du Nord dans le domaine de la science et de la technologie par une meilleure utilisation et une rationalisation des instruments existants,

Convaincue que la coopération scientifique et technologique des pays de la région d'Europe et d'Amérique du Nord contribuera nettement à la promotion des objectifs communs de l'humanité, y compris la paix, le désarmement, les droits fondamentaux de l'homme et le bien-être de tous,

S'est accordé sur ce qui suit :

1. RECOMMANDATION DE CARACTERE GENERAL

RECOMMANDATION N° 1

La Conférence MINESPOL II de septembre 1978
située dans le contexte mondial

.04. La Conférence,

Recommande

Aux Etats membres :

1. de considérer que la coopération en matière de science et de technologie entre les pays de la région d'Europe et d'Amérique du Nord est un tremplin devant permettre de prendre des mesures conjointes et multilatérales avec les pays en développement ;
2. de rechercher, dans le domaine de la science et de la technologie, des solutions qui contribueraient à l'instauration d'un Nouvel ordre économique international. Dans ce contexte, le fait que les pays de la région se trouvent à des niveaux différents de développement offre la possibilité de mettre à l'épreuve certaines solutions en vue d'atteindre cet objectif ;
3. d'exploiter pleinement les résultats de la Conférence MINESPOL II pour la préparation ainsi que pour les travaux de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, 1979).

2. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES SOUS-THEMES FIGURANT A
L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE MINESPOL II

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PREMIER DES TROIS THEMES MAJEURS
DE LA CONFERENCE MINESPOL II, à savoir :

EVOLUTION RECENTE DES POLITIQUES SCIENTIFIQUES ET
TECHNOLOGIQUES NATIONALES ; PROBLEMES INTERIEURS ET
QUESTION DE PORTEE PLUS LARGE

RECOMMANDATION N° 2

sur le sous-thème I de la Conférence, à savoir :

Analyse comparative des mécanismes concernant
les décisions gouvernementales mettant en jeu
la science et la technologie

105. La Conférence,

Recommande

A l'Unesco :

d'attacher toute l'attention voulue à l'importance que revêtent la systématisation et l'amélioration de l'échange d'informations relatives aux mécanismes et aux méthodes de prise de décisions dans le domaine des politiques scientifiques et technologiques, par exemple :

1. en procédant périodiquement à la révision et à la mise à jour du document "Politiques scientifiques et technologiques nationales en Europe et en Amérique du Nord 1978" paru dans la série de publications de l'Unesco intitulée "Etudes et documents de politique scientifique" (n° 43) ;
2. en aidant de ses conseils en matière de politique scientifique et technologique ceux des Etats membres qui en feront la demande.

RECOMMANDATION N° 3

sur le sous-thème II de la Conférence, à savoir :

Le financement de la R et D

106. La Conférence,

Recommande

A l'Unesco,

de continuer, dans les limites de sa compétence, à organiser des échanges internationaux d'expériences et à entreprendre des études comparatives sur la structure du financement de la R et D que les différentes sources (Etat, entreprises, autres) accordent aux organisations dans le cadre desquelles s'effectuent des activités de recherche (instituts gouvernementaux, universités, entreprises de production et équipes mixtes).

RECOMMANDATION N° 4

sur le sous-thème III de la Conférence, à savoir :

L'efficacité externe de la R et D

107. La Conférence,

Recommande

A l'Unesco,

de poursuivre, quoiqu'elle ait déjà achevé avec succès un projet dans ce domaine (l'"Etude comparative internationale sur l'organisation et l'efficacité des unités de recherche effectuée par l'Unesco dans six pays d'Europe"), l'étude de ces questions, y compris en entreprenant des recherches internationales concertées visant à parvenir à une meilleure compréhension et à une appréciation plus juste de l'efficacité externe et interne de la R et D ainsi qu'à l'amélioration des techniques et des méthodes d'évaluation de cette efficacité dans des cadres institutionnels différents correspondant à divers niveaux de gestion, et dans la recherche coopérative internationale.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DEUXIEME DES TROIS THEMES MAJEURS
DE LA CONFERENCE MINESPOL II, à savoir :

QUESTIONS NOUVELLES INTERESSANT LES POLITIQUES
SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES NATIONALES ;
PROBLEMES INTERIEURS ET QUESTIONS DE PORTEE PLUS LARGE

RECOMMANDATION N° 5

sur le sous-thème IV de la Conférence, à savoir :

Promotion de nouvelles méthodes destinées à susciter
des recherches ayant un grand intérêt social

108. La Conférence,

Recommande

A l'Unesco,

1. d'envisager d'entreprendre, par exemple dans le contexte des régions déterminées par l'Organisation des Nations Unis, un échange de vues sur la promotion de travaux de R et D présentant de l'intérêt pour la société et sur l'évaluation de leur impact sur la réalisation des objectifs nationaux ;
2. d'essayer d'identifier des domaines importants de la science et de la technologie qui ont un impact puissant sur le développement social et sont en interrelation avec lui, et d'entreprendre des études de cas sur cette interrelation/interaction ;
3. de continuer à explorer les problèmes que pose l'utilisation de la recherche scientifique et technologique dans l'intérêt de la société en vue d'élaborer une méthodologie adéquate permettant de mener à bien une étude comparative internationale dans ce domaine.

RECOMMANDATION N° 6

sur le sous-thème V de la Conférence, à savoir :

La R et D orientée vers le développement économique

109. La Conférence,

Recommande*

A. Aux Etats membres,

1. d'entreprendre dès que possible l'élaboration de leurs programmes pour la mise en oeuvre de politiques relatives à l'application des principes et à l'exécution des tâches indiqués dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un Nouvel ordre économique international, qui se rapportent à la science et à la technologie ainsi qu'au transfert de technologie ;
2. d'encourager les institutions nationales à rechercher les méthodes et modalités les plus propres à atteindre les objectifs susmentionnés ;

B. A l'Unesco,

1. d'apporter un concours au choix de méthodes, de formes et de modalités de coopération entre les pays de la région et les pays en développement pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un Nouvel ordre économique international dans le domaine de la science et de la technologie ;
2. d'accorder, dans son domaine de compétence et en ayant ce but présent à l'esprit, une attention particulière aux questions suivantes compte dûment tenu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (qui se tiendra en 1979) et des prochaines conférences de la CNUCED :
 - (a) le rôle de la science dans l'instauration d'un Nouvel ordre économique international, considéré dans la perspective du développement à long terme de la science ;
 - (b) la formation adéquate dans les pays en développement de personnel hautement qualifié pour faciliter entre autres, le transfert de technologie de la manière la plus appropriée ;

* Certains délégués ont rappelé les réserves formulées par leur gouvernement au sujet de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un Nouvel ordre économique international.

- (c)* la nécessité, en affectant des fonds pour les études et la formation spécialisée d'étudiants et de jeunes chercheurs des pays en développement dans des pays développés, d'examiner tout particulièrement l'intérêt de ces études du point de vue du renforcement de l'infrastructure scientifique et technologique de leur pays d'origine dans le but d'assurer que ces étudiants et ces jeunes chercheurs se remettent au service de leurs pays.

RECOMMANDATION N° 7

sur le sous-thème V de la Conférence, à savoir :

La R et D orientée vers le développement économique

110. La Conférence,

Recommande

A. Aux Etats membres,

1. d'accroître leur assistance aux pays en développement pour la création et l'expansion d'un potentiel scientifique et technologique autosuffisant et endogène ;
2. d'encourager le transfert de technologie vers les pays en développement en tenant pleinement compte des priorités et des besoins tels qu'ils sont définis et annoncés par ces pays eux-mêmes ;
3. d'accorder une attention accrue aux mécanismes nécessaires pour le transfert de technologie, y compris la part qu'y prennent les sociétés transnationales, et aux conséquences de ce transfert ;
4. de contribuer au développement de la science et de la technologie dans le contexte d'un Nouvel ordre économique international et de recherches coopératives internationales, en s'inspirant du désir de faire disparaître la dépendance scientifique et technologique des pays en développement, et de faciliter la recherche des moyens permettant de réaliser cela, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux Pactes internationaux adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques, qui sont une condition préalable essentielle du bien-être de tous ;

* Le délégué du Canada a exprimé des réserves au sujet du paragraphe B.2 (c) pour autant qu'il tendrait à limiter le droit de libre circulation des personnes.

B. A l'Unesco,

1. de continuer à jouer un rôle actif dans la mobilisation de la science et de la technologie pour le développement de tous les pays ;
2. d'accorder la priorité la plus élevée à l'assistance fournie aux pays en développement pour la création de leur potentiel scientifique et technologique et de jouer un rôle déterminant dans l'analyse des conditions nécessaires pour atteindre cet objectif ;
3. d'étudier, dans le cadre du domaine de compétence de l'Organisation, le besoin de technologies nouvelles et d'innovations qui correspondraient au concept de la croissance qualitative, et d'étudier aussi les répercussions de telles technologies et innovations sur le développement économique ;
4. d'inclure dans ces efforts des mesures tendant à faire mieux comprendre l'intérêt qu'il y a, dans tous les pays, à faire participer le public à la détermination des besoins et à l'établissement des priorités en matière de science et de technologie, et à préciser les mécanismes nécessaires pour assurer cette participation.

RECOMMANDATION N°8

sur le sous-thème VI de la Conférence, à savoir :

Participation du public aux prises de décisions
concernant la science et la technologie

111. La Conférence,

Recommande

A. Aux Etats membres,

1. de veiller, dans le cadre de leurs politiques scientifiques et technologiques, au développement de moyens permettant d'identifier, de sélectionner, de financer et d'exécuter des activités de recherche et de développement expérimental dans des domaines ayant un grand intérêt pour la société ainsi qu'à l'amélioration de l'utilisation des résultats de cette R et D ;
2. de promouvoir, afin de faire participer le public aux décisions et à certains stades des activités de recherche et de développement expérimental ayant un grand intérêt pour la société, l'instauration de contacts et de dialogues élargis entre tous ceux qui sont concernés par la science et la technologie et par leurs conséquences ;
3. d'intensifier leurs activités systématiques et continues visant à améliorer le niveau général d'instruction et la vulgarisation scientifique afin que le public parvienne à une connaissance générale meilleure de la science et de la technologie ainsi que de leurs implications sociales ;

B. A l'Unesco,

1. de concentrer et d'intensifier ses activités relatives au thème "L'homme et la technologie" au moyen d'études sur les avantages et les risques éventuels que présentent pour l'homme et la femme certaines technologies nouvelles - leurs effets sur la santé, la liberté et les possibilités de développement de la personnalité ;
2. de stimuler encore l'organisation d'activités visant à faire comprendre la science et la technologie par le public et à l'y faire participer, et en particulier à encourager la coopération internationale dans le domaine de la vulgarisation scientifique et technologique ;
3. d'examiner la possibilité d'entreprendre des études comparatives internationales concernant la participation du public à la science et à la technologie.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE TROISIEME DES TROIS THEMES MAJEURS
DE LA CONFERENCE MINESPOL II, à savoir :

SITUATION ACTUELLE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES
DE LA REGION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

RECOMMANDATION N°9

sur le sous-thème VII de la Conférence, à savoir :

Formes de coopération régionale et multilatérale
en science et technologie

112. La Conférence,

Recommande

A. Aux Etats membres,

1. d'offrir aux pays en développement de la région et à ceux des autres régions, par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux, une assistance technique qui engloberait de nombreux aspects et devrait, entre autres, comporter la définition de projets appropriés de R et D et prévoir également les installations de soutien indispensables - laboratoires et autres - ainsi que la formation des homologues, tant scientifiques que techniciens ;
2. de déterminer des domaines prioritaires de recherche scientifique et technologique eu égard aux objectifs économiques, sociaux et culturels ; d'identifier les domaines et modes les plus prometteurs de coopération scientifique et technologique ; et d'analyser, synthétiser et diffuser l'expérience dans ce domaine de pays de la région pris individuellement ;

B. A l'Unesco

1. de participer à des projets sous-régionaux de recherche et de fixer des critères pour déterminer les thèmes et les modalités de la coopération et pour en évaluer les résultats ;
2. de poursuivre ses activités concernant la comparabilité et la normalisation des systèmes de classification, des nomenclatures et des notions (termes) en usage dans la coopération scientifique et technologique internationale, dans l'échange d'informations scientifiques et technologiques et dans le calcul statistique des principaux éléments du potentiel scientifique des pays de la région.

RECOMMANDATION N° 10

sur le sous-thème VII de la Conférence, à savoir :

Formes de coopération régionale multilatérale
en science et technologie

113. La Conférence,

Recommande

A. Aux Etats membres,

1. d'entreprendre une évaluation* de l'application des recommandations de MINESPOL II sur le plan national ;
2. de communiquer au Secrétariat de l'Unesco les résultats de cette évaluation et, éventuellement, des recommandations sur les nouvelles mesures à prendre pour assurer une mise en oeuvre plus complète des recommandations de la Conférence MINESPOL II ;

B. A l'Unesco

1. de procéder à une évaluation interne de l'application de celles des recommandations de MINESPOL II qui lui sont adressées ;
2. de présenter à la vingt et unième session de la Conférence générale un rapport intérimaire sur l'état d'avancement de l'application des recommandations de MINESPOL II ;
3. de rassembler les évaluations nationales* mentionnées ci-dessus ;
4. de soumettre aux Etats membres, à temps pour leur permettre de l'étudier soigneusement avant la vingt-deuxième session de la Conférence générale et sur la base des évaluations nationales*

* Certaines délégations ont exprimé des réserves quant à la possibilité de mener à bien l'évaluation recommandée dans le délai imparti.

et de l'évaluation interne de l'Unesco, une évaluation globale de MINESPOL II faite par l'Unesco ainsi que des propositions relatives à des mesures ultérieures devant permettre de donner effet aux recommandations de MINESPOL II, et des recommandations sur l'opportunité, la fréquence et la portée de futures conférences des ministres chargés de la science et de la technologie.

RECOMMANDATION N° 11

sur le sous-thème VIII de la Conférence, à savoir :

Coopération internationale et renforcement
des systèmes d'information scientifique et technologique

114. La Conférence,

Recommande

A. Aux Etats membres,

1. de promouvoir le développement de systèmes nationaux d'information sur les recherches en cours et leurs interconnexions régionales, d'après les principes directeurs définis par l'UNISIST ;
2. de renforcer les activités des centres d'analyse de l'information tendant à une utilisation efficace de l'information en tant que ressource pour l'innovation technologique, et de publier ou de faire publier des articles de synthèse répondant aux intérêts spécifiques des utilisateurs et dans des langues qui leur soient accessibles ;
3. d'améliorer leur participation aux échanges internationaux d'informations, y compris de données statistiques, sur l'application de la science et de la technologie au développement, notamment en élargissant l'accès aux services d'information automatisés au travers des réseaux de télécommunication ;

B. A l'Unesco,

1. de mettre régulièrement à jour l'Inventaire international UNISIST des services d'information sur les recherches en cours ;
2. d'entreprendre une étude sur le rôle des communautés scientifiques dans le transfert de l'information à divers publics non scientifiques, et sur les mécanismes nécessaires à cet effet, en tirant parti des services des organisations non gouvernementales compétentes, par exemple l'ICSU et les unions scientifiques ;
3. d'explorer les moyens d'intégrer plusieurs projets entrepris sous les auspices de l'Unesco pour assurer l'échange d'informations sur la politique scientifique et technologique et sur

l'application de la science et de la technologie au développement, en accordant toute l'attention voulue aux projets destinés - au titre des crédits du PNUD à améliorer les systèmes d'information des Etats membres ;

4. de poursuivre ses efforts tendant à améliorer la comparabilité internationale de l'information statistique et de la terminologie utilisée dans les discussions relatives aux politiques scientifiques et technologiques.

RECOMMANDATION N° 12

sur le sous-thème IX de la Conférence, à savoir :

Perspectives de la coopération scientifique et technologique dans la région d'Europe et d'Amérique du Nord

115. La Conférence,

Recommande

A. Aux Etats membres,

1. d'accélérer leurs travaux relatifs à la détermination et au développement de projets présentant pour eux un intérêt et des avantages communs, en tenant dûment compte des dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Helsinki, 1975), et, dans ce contexte, des exemples qui y figurent ainsi que d'autres domaines déterminés par la présente Conférence ;
2. de prendre des mesures concrètes en vue de l'élargissement de la coopération scientifique et technologique bilatérale et multilatérale, et de l'extension de la communication et des contacts directs entre universités, instituts et associations scientifiques, aussi bien qu'entre scientifiques et chercheurs pour l'élimination des obstacles à cette coopération soulignés dans l'Acte final, en vue également de l'organisation de la coopération dans l'échange et la diffusion de l'information et de la documentation scientifique ;

B. A l'Unesco,

1. d'inscrire dans son Projet de programme et de budget pour 1979-1980 et dans son Plan à moyen terme pour 1977-1982, conformément à la pratique convenue*, des activités appropriées dans le domaine de la science et la technologie, qui sont identifiées dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Helsinki, 1975), et qui relèvent de la compétence de l'Organisation ;

* La Conférence s'est mis d'accord sur la formulation "pratique convenue" (en anglais : "agreed practice"), après avoir entendu l'intervention du Directeur général qui a fait remarquer qu'il était désirable d'éviter soigneusement toute phrase qui pourrait avoir pour effet, ne fût-ce par inadvertance, de porter atteinte aux prérogatives constitutionnelles du Directeur général de l'Unesco.

2. de poursuivre sa participation à la mise en oeuvre, dans les domaines de compétence de l'Organisation, des dispositions appropriées de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

RECOMMANDATION N° 13

sur le sous-thème IX de la Conférence, à savoir :

Perspectives de la coopération scientifique et technologique
dans la région d'Europe et d'Amérique du Nord

116. La Conférence,

Recommande

A. Aux Etats membres,

d'élargir leur coopération au moyen de programmes internationaux à long terme, et, ce faisant, de développer la coopération entre centres nationaux et d'encourager les instituts internationaux de recherche existants tels que l'Institut international d'analyse des systèmes appliquée (IIASA) à Laxenburg, Autriche, à étudier les problèmes offrant les meilleures perspectives ;

B. A l'Unesco,

1. d'apporter un concours à la préparation du "Forum scientifique" qui doit avoir lieu à Hambourg, République fédérale d'Allemagne, en 1980 ;
2. d'étudier les moyens d'évaluer et de renforcer les mécanismes et méthodes existants de coopération scientifique et technologique européenne dans les domaines de compétence de l'Organisation.

SATISFACTION ET REMERCIEMENTS EXPRIMES PAR LES PARTICIPANTS
DE LA CONFERENCE MINESPOL II

117. La Conférence des ministres chargés de la politique scientifique et technologique dans la région d'Europe et d'Amérique du Nord (MINESPOL II),

Clôturant sa réunion tenue au Sava Centar, Belgrade (Yougoslavie) du 11 au 16 septembre 1978,

1. Exprime sa profonde gratitude à Son Excellence Veselin Djuranovic, Président du Conseil exécutif fédéral de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, qui a honoré de sa présence la cérémonie d'ouverture de la Conférence MINESPOL II, accordant ainsi son appui à la Conférence ;
2. Exprime sa gratitude au Gouvernement yougoslave pour toutes les facilités accordées à la Conférence, lui permettant ainsi d'effectuer ses travaux dans les meilleures conditions ;

3. Remercie les autorités locales et le peuple yougoslave pour la chaleureuse hospitalité qu'ils lui ont offerte ;
4. Félicite le Secrétariat de l'Unesco du travail considérable et de très haute qualité qui a été accompli avant et pendant la Conférence ;
5. Attribue le bon déroulement de ses travaux à la confiance accrue qui règne depuis la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

ANALYSE DES RECOMMANDATIONS DE MINESPOL II

118. Les recommandations sont dans l'ensemble formées d'une invitation et d'un plan d'action. L'invitation est plus ou moins impérative et le plan d'action est exposé de façon plus ou moins détaillée les mesures préconisées sont aussi de portée très variable. Les deux éléments sont souvent inversement proportionnels : si le premier est fortement impératif les dispositions à prendre sont indiquées en termes vagues ou très succincts et viceversa. En règle générale, plus une question est délicate sur le plan politique, moins le libellé est précis. Souvent aussi sont adressées à l'Unesco des recommandations portant sur des questions qui peuvent difficilement faire l'objet d'un accord.

Thème majeur 1, recommandations 2 à 4

119. Une lecture attentive des textes adoptés concernant le premier thème majeur, intitulé "Evolution récente des politiques scientifiques et technologiques nationales ; problèmes intérieurs et questions de portée plus large", montre que les recommandations s'adressent seulement à l'Unesco et non aux Etats membres, bien que le thème considéré vise la politique nationale en matière de recherche. De même, il est intéressant de relever que des mots comme "continuer" ou "poursuivre l'étude", etc., sont employés à plusieurs reprises. Cela indique évidemment que la recommandation est directement liée à des activités déjà en cours. Tel est le cas pour deux des trois recommandations ayant trait au premier thème majeur. Dans la recommandation n° 2, la Conférence commence par inviter l'Unesco à noter l'importance que revêtent l'amélioration et la systématisation de l'échange d'informations relatives aux mécanismes et aux méthodes de prise de décisions dans le domaine de la politique de la recherche. La question est fortement mise en relief mais le plan d'action qui

suit est très limité tout en étant défini très précisément puisqu'il est spécifié que les résumés nationaux sur les systèmes de R-D* doivent être revus régulièrement. Les recommandations n° 3 et 4 portent sur des sujets vastes et intéressants, comme le financement et l'efficacité de la R-D, mais elles ne s'adressent pas aux Etats membres. L'Unesco y est invitée à poursuivre ses travaux dans ces domaines.

Thème majeur 2, recommandations 5 à 8

120. Le deuxième thème majeur, "Questions nouvelles intéressant les politiques scientifiques et technologiques nationales ; problèmes intérieurs et questions de portée plus large", englobe deux groupes de sujets : premièrement l'intérêt social de la recherche et la participation du public (recommandations n° 5 et 8) ; deuxièmement, les questions relatives à un nouvel ordre économique international et à la recherche orientée vers le développement économique (recommandation n° 6 et 7). La recommandation n° 5 vise la promotion de nouvelles méthodes destinées à susciter des recherches ayant un grand intérêt social. Elle est aussi adressée uniquement à l'Unesco et commence par une invitation énoncée en termes très peu impératifs. L'Unesco est priée d'"envisager d'entreprendre", "d'essayer d'identifier" et "de continuer à explorer". Les trois paragraphes du texte sont vagues. Il est préconisé, dans le premier, de procéder notamment à un échange de vues dans le deuxième, d'essayer d'identifier des domaines importants de la science et de la technologie, dans le troisième, de continuer à explorer les problèmes identifiés. La recommandation n° 8, relative à la participation du public aux prises de décisions concernant la science et la technologie, s'adresse à la fois aux Etats membres et à l'Unesco. Les Etats membres sont invités à encourager le développement de méthodes permettant d'identifier, de sélectionner et de financer des activités de recherche ayant un grand intérêt pour la société, à favoriser l'instauration de contacts et de dialogues élargis entre tous ceux qui sont concernés par la science et la technologie et à intensifier leurs activités visant à élever le niveau d'instruction. Dans ce cas comme dans le précédent, les termes utilisés sont peu impératifs : "veiller", "promouvoir" et "intensifier leurs activités". L'Unesco est priée de concentrer et d'intensifier ses activités relatives au thème "l'homme et la technologie", de stimuler encore l'organisation d'activités relatives à la participation du public et d'examiner la possibilité d'entreprendre des études comparatives internationales à cet égard.

121. Les recommandations n° 6 et 7 traitent de la recherche orientée vers le développement économique. On y trouve plusieurs exemples d'invitations impératives. Toutefois, on constate aussi que, dans ce cas, le plan d'action est peu précis. Dans la recommandation n° 6, la Conférence insiste auprès des Etats membres pour qu'ils élaborent dès que possible un programme pour l'application des principes du nouvel ordre économique international qui se rapportent au transfert de technologie. Les termes employés sont relativement énergiques, mais la phrase qui vient immédiatement après l'est déjà moins puisqu'elle recommande aux Etats d'encourager les institutions nationales à s'acquitter de cette tâche. Il est demandé à l'Unesco d'apporter un concours aux Etats de la région pour la mise en oeuvre des textes pertinents. Dans la recommandation

* Voir Etudes et documents de politique scientifique, n° 43 (anglais/français), intitulé "Politiques scientifiques et technologiques nationales en Europe et Amérique du Nord 1978 - Etat actuel et perspectives : National Science and Technology Policies in Europe and North America 1978 - Present situation and future prospects", Presses de l'Unesco, 1979.

n° 7, les Etats membres sont priés d'accroître leur assistance aux pays en développement pour la création d'un potentiel scientifique indépendant et de favoriser le transfert de technologie. Il est demandé à l'Unesco de jouer un rôle actif à cet égard, de fournir une assistance aux pays en développement, d'étudier le besoin de technologies nouvelles et de trouver des méthodes pour faire mieux comprendre la nécessité d'accroître la participation du public à l'établissement des priorités scientifiques.

Thème majeur 3, recommandations 9 à 13

122. Ce thème se rapporte à la coopération scientifique internationale. Les recommandations deviennent plus énergiques et plus concrètes sur les questions ayant déjà fait l'objet d'un accord. Cela est vrai aussi pour les recommandations adressées à l'Unesco concernant des projets déjà en cours ou identifiés.

123. La recommandation n° 9 a trait aux formes de la coopération régionale et multilatérale. Les Etats membres sont engagés à accroître leur assistance technique aux pays en développement par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux, à déterminer les domaines prioritaires de recherche eu égard aux objectifs économiques, sociaux et culturels et à identifier les domaines les plus prometteurs de coopération scientifique et technologique. L'Unesco est priée de participer à des projets sous-régionaux de recherche et de fixer des critères pour identifier les projets se prêtant à une coopération. Par la recommandation n° 10, les Etats membres sont invités à prendre des mesures en vue d'évaluer l'application des recommandations de MINESPOL II et à communiquer les résultats de cette évaluation au Secrétariat. Il est demandé à l'Unesco d'évaluer l'application des recommandations, de présenter un rapport à ce sujet à la Conférence générale et d'évaluer la Conférence MINESPOL elle-même.

124. La recommandation n° 11 concerne la coopération internationale et le renforcement des systèmes d'information. Les Etats membres sont engagés à favoriser le développement de systèmes nationaux propres à fournir des informations sur les résultats des recherches conformément aux principes directeurs définis par l'UNISIST et à intensifier de diverses façons leur participation aux échanges internationaux d'informations. Il est demandé à l'Unesco de mettre régulièrement à jour l'inventaire UNISIST des services d'information, de réaliser une étude sur l'importance de l'échange international d'informations et de poursuivre ses activités tendant à améliorer la comparabilité des statistiques internationales.

125. Les recommandations n° 12 et 13 portent sur les possibilités de coopération scientifique et technologique dans la région. La recommandation n° 12 insiste auprès des Etats membres pour qu'ils accélèrent leurs travaux relatifs à la sélection et au développement de projets présentant pour eux des avantages communs, en respectant les dispositions de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki (CSCE, 1975), et prennent des mesures concrètes en vue d'élargir la coopération bilatérale et multilatérale. L'Unesco est engagée à inscrire dans son projet de programme et de budget pour 1979-1980 et dans son plan à moyen terme pour 1977-1982 des activités définies par la CSCE qui relèvent de sa compétence. Enfin, dans la recommandation N° 13, les Etats membres sont invités à élargir leur coopération et à soutenir les instituts internationaux existants comme l'IIASA. Il est demandé à l'Unesco de prêter son concours pour la préparation du "Forum scientifique" de Hambourg (RFA) (1980) et d'étudier les possibilités d'évaluer et de renforcer les formes de coopération existant dans la région.